

2
0
1
7

Rapport annuel



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Rémy Bayle

Président

Membre du comité d'audit et risques

Membre du comité des nominations

Membre du comité des rémunérations

Jean-Paul Duparc

Administrateur

Laurent Aubineau

Administrateur

Ines Serrano-Gonzalez

Administrateur

Président du comité d'audit et risques

Membre du comité des nominations

Membre du comité des rémunérations

Arnaud de Lamothe

Administrateur

Président du comité des nominations

Président du comité des rémunérations

Membre du comité d'audit et risques

Martin Thomas

Administrateur

Membre du comité d'audit et risques

Membre du comité des nominations

Membre du comité des rémunérations

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Paul Duparc

Directeur Général

Laurent Aubineau

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Laurent Tavernier

Mazars

Représenté par Matthew Brown

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLÉANTS**

Jean-Baptiste Deschryver

Guillaume Potel

Situation au 31 décembre 2017

PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros

Siège social - 9 rue Henri Barbusse – 92230 GENNEVILLIERS

R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00039

Code APE/NAF 6419Z

Code interbancaire 14749

www.psa-banque-france.com

Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

1**RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Lettre du Directeur Général	4
1.3	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	5
1.4	Analyse des résultats opérationnels	13
1.5	Situation financière	16
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	24
1.7	Contrôle interne	36
1.8	Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	38
1.9	Rapport Social et Environnemental	48

2**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017****65**

2.1	Bilan consolidé	66
2.2	Compte de résultat consolidé	67
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	68
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	68
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	69
2.6	Notes aux états financiers consolidés	70
2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	109

3**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017****113**

3.1	Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2017	114
3.2	Bilan et hors-bilan	115
3.3	Compte de résultat	116
3.4	Notes aux états financiers	117
3.5	Filiales et participations	129
3.6	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	130
3.7	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	131
3.8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132
	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2017	136

1

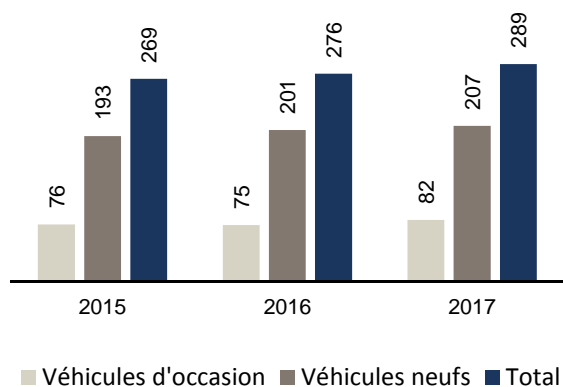
RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Lettre du Directeur Général	4
1.3	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	5
1.3.1	Résumé des informations financières	5
1.3.2	Activités du groupe PSA Banque France	6
1.4	Analyse des résultats opérationnels	13
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	13
1.4.2	Activité commerciale du groupe PSA Banque France	13
1.4.3	Résultat des opérations	15
1.5	Situation financière	16
1.5.1	Actifs	16
1.5.2	Dépréciations sur créances douteuses	16
1.5.3	Politique de refinancement	18
1.5.4	Sécurité de la liquidité	19
1.5.5	Notations de crédit	20
1.5.6	Fonds propres et exigence de fonds propres	20
1.5.7	Perspectives 2018	23
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	24
1.6.1	Gouvernance des risques	24
1.6.2	Risque d'activité	24
1.6.3	Risque de crédit	25
1.6.4	Risques financiers et risque de marché	28
1.6.5	Risques liés aux opérations de titrisation	32
1.6.6	Risque de concentration	33

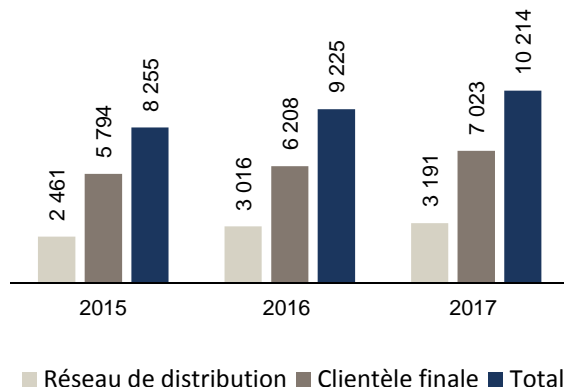
1.6.7	Risque opérationnel	34
1.6.8	Risque de non-conformité	34
1.6.9	Risque de réputation	35
1.6.10	Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires	35
1.7	Contrôle interne	36
1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	36
1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	37
1.7.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	37
1.7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	37
1.8	Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	38
1.8.1	Présentation générale de PSA Banque France	38
1.8.2	Actionnariat - structure du capital social	38
1.8.3	Conseil d'administration et organes de direction	38
1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	39
1.8.5	Rémunérations	44
1.8.6	Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	44
1.8.7	Responsables du contrôle des comptes	45
1.8.8	Investissements	45
1.8.9	Conventions intra-groupe	45
1.8.10	Délais de paiement	45
1.8.11	Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 15 mars 2018	46
1.9	Rapport Social et Environnemental	48
1.9.1	Stratégie de Développement Durable du groupe PSA Banque France	48
1.9.2	Aspects sociaux	48
1.9.3	Aspects environnementaux	51
1.9.4	Aspects sociétaux	53
1.9.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	58

1.1 Chiffres clés

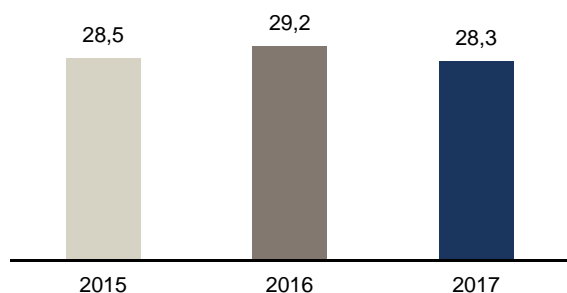
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANÇÉS A LA CLIENTÈLE FINALE
(en milliers de véhicules)



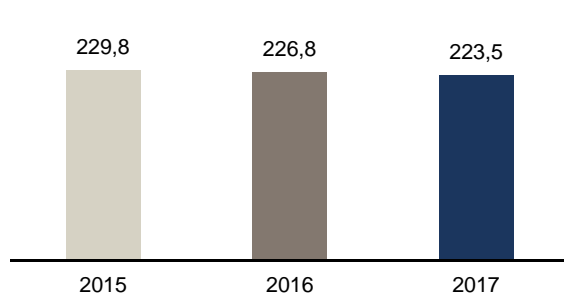
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION
(en millions d'euros)



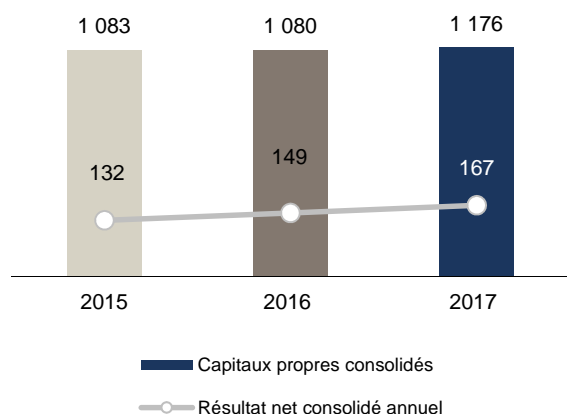
TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS
(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS)



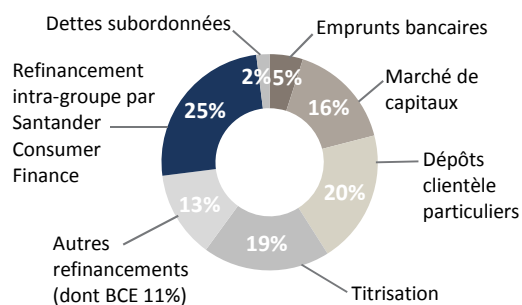
TAUX DE PÉNÉTRATION SERVICES
(en % des contrats de financement)



CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET
(en millions d'euros)



SOURCES DE REFINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017



1.2 Lettre du Directeur Général



En 2017, au sein de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, PSA Banque France a connu la première rotation prévue dans le cadre de sa gouvernance, avec la nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général Délégué.

PSA Banque France a confirmé le dynamisme de son activité commerciale, soutenue par la très bonne performance des ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS dont les volumes globaux ont progressé de 6,5% alors que le marché automobile toutes marques confondues n'augmentait que de 5,1%.

Plus de 289 000 dossiers de financement ont ainsi été octroyés à la clientèle finale, soit une évolution positive de 4,7% par rapport à 2016. Cet accroissement s'accompagne d'une augmentation du montant moyen financé par dossier et de ce fait, d'une progression de la production de 13% à 3 680 millions d'euros pour l'année 2017 en véhicules neufs (VN) et en véhicules d'occasion (VO).

Le taux de pénétration des financements VN à la clientèle finale s'établit en 2017 à 28,3% des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS, en retrait de près d'1 point par rapport à l'exercice 2016. Ce taux global masque la bonne performance des financements octroyés à la clientèle de particuliers qui se situe à 42,3%, en hausse de 0,6 point par rapport à 2016 grâce à la forte progression des offres fidélisantes et notamment la Location avec Option d'Achat. A contrario, les financements accordés aux entreprises sont en repli de 3,1 points par rapport à l'exercice précédent. L'investissement de PSA Banque France dans Free2Move Lease, après une première année de lancement, est la réponse attendue en 2018 pour la reconquête de ce marché.

PSA Banque France a poursuivi sa stratégie de diversification de son refinancement en développant l'accès aux marchés de capitaux et a notamment réalisé ses deux premières émissions obligataires sous programme EMTN, respectivement avec des maturités de 3 et 5 ans, pour un montant de 500 millions d'euros chacune. PSA Banque France a également obtenu en septembre 2017 un second rating attribué par l'agence de notation Standard & Poor's.

Sur un marché concurrentiel mais néanmoins porteur, PSA Banque France continue de se distinguer en axant ses efforts sur la transformation digitale (mise en œuvre notamment de la signature électronique et de l'espace client web sécurisé), et organisationnelle. En effet, comme prévu, le Plan de Regroupement des Agences a été lancé. La nouvelle organisation s'articule désormais autour de trois pôles, et sera pleinement opérationnelle courant 2018. Elle permet de répondre de manière réactive aux attentes de nos clients et aux variations de volume d'activité avec la capacité de traiter des demandes de financement omnicanal émanant de toute la France. Cette transformation a nécessité l'élaboration d'un plan de départ volontaire avec un accompagnement social important.

De plus, PSA Banque France contribue positivement au plan stratégique « Push to Pass » du Groupe PSA en accompagnant les marques et les réseaux lors des lancements de nouveaux modèles (3008 et 5008 pour Peugeot, C3 et C3 Aircross pour Citroën, et la préparation du lancement de la DS7 Crossback), et en favorisant le développement d'offres fidélisantes et de mobilité pour les véhicules neufs et les véhicules d'occasion.

Grâce à sa stratégie volontaire, ainsi qu'aux équipes qui incarnent chaque jour nos valeurs d'enthousiasme, de respect, de transparence, de culture du résultat et de créativité, PSA Banque France se donne ainsi les moyens de poursuivre activement sa croissance rentable.



Jean-Paul DUPARC

1.3 Activités du groupe PSA Banque France et son évolution

1.3.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport annuel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres

de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été certifiés au 31 décembre 2017 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Produit net bancaire	451	419	+7,6
Charges générales d'exploitation et assimilées	-147	-155	-5,2
Coût du risque	-32	-20	+60,0
Résultat d'exploitation	272	244	+11,5
Autre résultat hors exploitation	-10	0	-
Résultat avant impôts	262	244	+7,4
Impôts sur les bénéfices	-94	-95	-1,1
Résultat net	167	149	+12,1

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Actif	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	365	261	+39,8
Actifs financiers	2	4	-50,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	525	473	+11,0
Prêts et créances sur la clientèle	10 214	9 225	+10,7
Actifs d'impôts	19	2	+850,0
Autres actifs	255	231	+10,4
Immobilisations corporelles	10	10	+0,0
Total de l'actif	11 390	10 206	+11,6

Passif	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Passifs financiers	0	3	-
Dettes envers les établissements de crédit	3 804	4 638	-18,0
Dettes envers la clientèle	2 154	1 826	+18,0
Dettes représentées par un titre	3 334	1 967	+69,5
Passifs d'impôts	285	269	+5,9
Autres passifs	482	423	+13,9
Dettes subordonnées	155	0	-
Capitaux propres	1 176	1 080	+8,9
Total du passif	11 390	10 206	+11,6

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Réseau de distribution	3 191	3 016	+5,8
Clientèle finale	7 023	6 208	+13,1
Total des prêts et créances sur la clientèle	10 214	9 225	+10,7

1.3.2 Activités du groupe PSA Banque France

1.3.2.1 Présentation

Banque PSA Finance, la captive bancaire du Groupe PSA, spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal opérationnel depuis le 1^{er} août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

A. Organisation

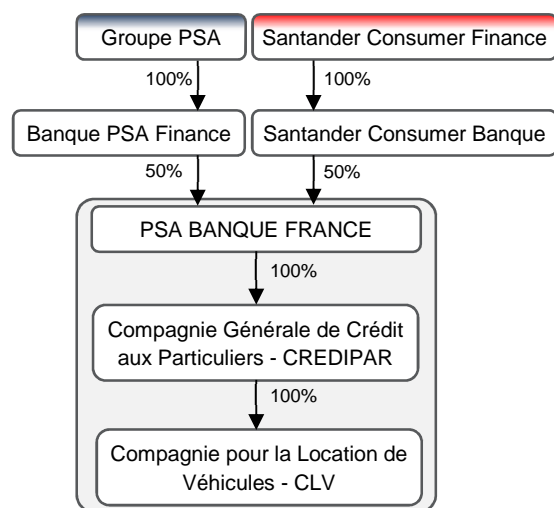
PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé la filiale SOFIRA. Cette opération a été sans impact sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur le territoire français depuis son siège social, sis au 9 rue Henri Barbusse, Gennevilliers

(92230), et ses différentes agences réparties sur le territoire national.

B. Organisation de la coopération avec Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de cette coopération dans tous les

domaines (commerce, risque, finance etc..) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise défini par CRD IV (comités de nomination, rémunération, audit et risques).

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques historiques du Groupe PSA et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement face à la conjoncture économique et financière tout en maintenant un haut niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du Groupe PSA.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients

éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule.

- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « one-stop-shopping » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients.
- **Une politique de refinancement qui se diversifie.** Le groupe PSA Banque France bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance en complément des financements apportés par les opérations de titrisation de créances, de collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Après les premières émissions en 2016 de titres de créance négociables, la stratégie de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie en 2017 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux et notamment la réalisation en janvier puis en septembre 2017 des deux premières émissions obligataires sous programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du Groupe PSA, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle, déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.3.2.2 Offre de produits et services

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement à la clientèle finale (69% des encours de financement au 31 décembre 2017).** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de Free2Move Lease (F2ML), la structure de Location Longue Durée interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique de mobilité pour tous « Free2Move ». PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client au travers d'équipes dédiées.
- **Le financement au réseau de distribution (31% des encours au 31 décembre 2017).** Des solutions de financement sont mis à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres solutions destinées à financer leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements.

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau de distribution et assimilés, à travers des solutions de financement à crédit ou de location.
- Les activités de prêts au réseau de distribution correspondent à des financements de stock de

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat.

La grande majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques automobiles. Dans certains cas, des financements de véhicules d'occasion peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte de véhicules existante.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée : assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé. Il existe également des assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicule connecté.
- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. L'année 2017 a été marquée par une consolidation de la position du groupe PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois du Groupe PSA et du groupe PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients. Les produits d'épargne sont proposés à la clientèle sous la dénomination commerciale « Distingo ».

véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

En 2017, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS par la mise en place d'offres fidélisantes proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur les solutions de location. La création de Free2Move Lease (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en dédiant une structure spécialisée à la Location Longue Durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont de manière générale des taux fixes et des frais de dossier peuvent être demandés.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent

également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille étroitement et de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il finance 28,3% des véhicules neufs immatriculés en France par les marques historiques du Groupe PSA en 2017.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 90% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et près de 70% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait, dans la grande majorité des cas, par des mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas des offres de crédit-ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité « ballon » à condition qu'un engagement de reprise du véhicule ait été signé par le concessionnaire à son profit au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients

procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

sur les sites du Groupe PSA. En 2017, il a été mis en place une solution en ligne de financement avec décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock du Groupe PSA.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. La participation active à la création de Free2Move Lease en est la parfaite illustration.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par le groupe PSA sur ces 3 marques. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par nos concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

(principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financements s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander la caution d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est depuis 2017 assurée par Free2Move Lease ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) selon qu'il s'agisse de la clientèle de particuliers ou de professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de nos bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (telle que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique ou virement. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France

locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement pré-contentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financements sont déclarés déchus de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de

reprandre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois

pour les contrats de locations après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et le cas échéant procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, ...) ou d'investissements.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs

rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits-ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients, des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ;
- Des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance, d'extension de garantie véhicules d'occasion ainsi que d'assurance automobile ;
- Les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par le groupe PSA Banque France comme par exemple les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires lors d'un unique contact au point de vente du véhicule rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composés, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier

de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées comme par exemple « Smile & Go » chez Citroën et « Peugeot Perspective ». Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance afin de répondre au mieux aux besoins de la clientèle de disposer d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement si telle est la préférence. Il s'agit par exemple de « Give Me 5 » chez Citroën et de « Peugeot Perspectives Occasions ».

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie du « one stop shopping » en permettant désormais à sa clientèle d'acquérir sur le lieu de vente du véhicule tous les produits & services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France a ainsi poursuivi en 2017 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale. Les assurances et services de PSA Banque France sont également proposés dans l'offre Free2Move Lease destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels.

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public « PSA Banque », à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance qui gérait directement cette activité jusqu'à cette date. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet désormais au groupe PSA Banque France d'être présent sur le

marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers, résidant fiscalement en France.

1.3.2.3 Positionnement

Le statut du groupe PSA Banque France, banque en France des marques Peugeot, Citroën et DS permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement, un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques historiques du groupe PSA. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions « One-Stop-Shopping ». Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

1.3.2.4 Salariés

Au 31 décembre 2017, l'effectif global du groupe PSA Banque France s'élève à 823 collaborateurs (hors alternants), soit en équivalent temps plein 779,5 salariés avec en complément, 45 apprentis en contrats à durée déterminée. Les recrutements de nouveaux collaborateurs se sont poursuivis en 2017 afin d'accompagner le développement de la société, en

1.3.2.5 Parc immobilier

Le groupe PSA Banque France n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, ni pour son siège social, ni

1.3.2.6 Procédures judiciaires et enquêtes

Le groupe PSA Banque France respecte les lois et réglementations en vigueur. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des créances impayées enregistrées sur la clientèle finale et dans

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales et les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquiescer leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non-affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

particulier au sein des départements de la conformité, du commerce et du marketing. De nombreuses embauches ont été réalisées au sein de la direction des Opérations pour les agences de Rennes, Lyon et Gennevilliers dans le cadre du plan de regroupement des agences.

pour ses agences, réparties sur le territoire de la métropole, qui font l'objet de contrats de baux.

une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités de financement.

1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste dans le financement de l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi que par le financement de stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets

perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour l'exercice 2017 s'élève à 272 millions d'euros comparés aux 244 millions d'euros obtenus en 2016.

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2017, les ventes des voitures particulières (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) du groupe PSA (hors Opel) en France ont progressé de 6,5% à 732 434 unités ce qui fait du groupe PSA le leader du marché français avec une part de marché de 28,7% (29,9% avec Opel).

Peugeot confirme sa dynamique de croissance avec des ventes VP en hausse de 9,2% par rapport à l'année précédente pour un total de 366 872 unités, grâce à quatre modèles placés parmi les 10 modèles les plus vendus en France : la 208 (4,6% de part de marché), qui reste le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France depuis 2016, la 3008 (3,5%) en 3^{ème} place des

véhicules les plus vendus en France et qui a été élue voiture de l'année 2017, la 2008 (3,2%) et la 308 (3,1%). La marque Citroën a immatriculé quant à elle 270 352 voitures en France au cours de l'année 2017, ce qui représente une stabilité par rapport à l'année précédente, et se répartit entre 201 374 VP et 68 978 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 reste parmi les 10 modèles de voitures les plus vendues en France avec 3,2% de part de marché (6^{ème} place).

Avec 21 323 immatriculations de VP durant l'année 2017, la marque DS enregistre une baisse des ventes de 24,1% par rapport à l'année 2016 et une part de marché de 1%.

1.4.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale sur l'année 2017 de +4,7%, passant ainsi de 275 925 à 289 006 contrats de financements souscrits pour une production totale de 3 680 millions d'euros en hausse de 13% par rapport à 2016.

La pénétration VN s'établit à 28,3% en 2017, en diminution de 1 point par rapport à 2016 malgré de bonnes performances sur le marché des particuliers mais une régression sur le marché des entreprises et des loueurs.

Le groupe PSA Banque France a financé 206 951 véhicules neufs du groupe PSA en 2017, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une hausse de 2,9% par rapport à l'année 2016.

Les financements aux particuliers restent à un niveau élevé et stable par rapport à 2016 avec 42,3% de part de marché. Les meilleures conditions de refinancement, les politiques volontaristes des marques du groupe PSA et l'engouement de la clientèle de particuliers pour les nouveaux modèles Peugeot et Citroën ont stimulé les demandes de financement proposées par le groupe et en particulier l'offre de location avec option d'achat qui répond parfaitement aux attentes de cette catégorie de clientèle.

Enfin, les volumes de financement VO progressent par rapport à 2016 avec 82 055 unités financées en 2017 soit +9,7%.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France en 2017.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO A LA CLIENTÈLE FINALE

	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	289 006	275 925	+4,7
Montant de la production (en millions d'euros)	3 680	3 258	+13,0

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS A LA CLIENTÈLE FINALE

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Encours de financement	7 023	6 208	+13,1

Cette évolution favorable de la production de nouveaux financements est liée à la fois à des volumes de contrats souscrits plus importants qu'en 2016 ainsi qu'à un montant financé moyen en progression de

+6,9% pour les VN grâce notamment à l'enrichissement du mix et à la montée en gamme des véhicules acquis par la clientèle.

1.4.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

En 2017, les encours de financement aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont fortement progressé par rapport à 2016 grâce notamment à un marché automobile résolument orienté à la hausse ainsi qu'à un positionnement favorable des modèles de véhicules du groupe PSA. De plus, la politique menée par les marques du groupe PSA vise à transférer un nombre croissant de succursales ou de concessions détenues directement par le groupe PSA vers des investisseurs indépendants. Or seuls ces derniers sont financés par

PSA Banque France, alors que les distributeurs contrôlés par le groupe PSA bénéficient de financements directement octroyés par le groupe PSA.

Les encours de financement accordés au réseau de distribution progressent ainsi de 5,8% en 2017 par rapport à 2016.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires à la fin des années 2017 et 2016.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Encours de financement	3 191	3 016	+5,8

1.4.2.3 Activités d'assurance et de services

En 2017, le nombre de contrats d'assurances et de services a progressé de 3,4% par rapport à l'année précédente pour atteindre 657 941 nouveaux contrats souscrits contre 636 301 en 2016.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 2,2 contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement, ce qui s'avère comparable à l'année précédente.

La progression du nombre de contrats vendus se confirme tant pour les assurances liées au financement que pour les assurances et services liés au véhicule.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France en 2017 et 2016.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Assurances liées au financement	328 031	315 705	+3,9
Assurances et services liés au véhicule	329 910	320 596	+2,9
Total	657 941	636 301	+3,4

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en pts
Assurances liées au financement	111,4	112,5	-1,1
Assurances et services liés au véhicule	112,1	114,3	-2,2
Total	223,5	226,8	-3,3

1.4.2.4 Activités d'épargne grand public

L'activité d'épargne en ligne de « PSA Banque » a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi la volonté du groupe de diversifier ses sources de refinancement. Elle s'est caractérisée par une très forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et au positionnement autour de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 21% sur l'année 2017 pour atteindre 1 897 millions d'euros en fin d'année soit une hausse de 327 millions d'euros par rapport à fin 2016.

Les perspectives 2018 reposent sur un socle solide faisant appel à des techniques marketing et à une organisation efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients continuent par ailleurs de donner d'excellents résultats.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Encours final	1 897	1 570	+20,8

1.4.3 Résultat des opérations

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Produit net bancaire	451	419	+7,6
dont clientèle finale	302	282	+7,1
dont réseau de distribution	49	51	-3,9
dont assurances et services	97	87	+11,5
dont non répartis et autres	3	-1	-
Charges générales d'exploitation et assimilées	- 147	- 155	-5,2
Coût du risque	- 32	- 20	+60,0
dont clientèle finale	- 19	- 18	+5,6
dont réseau de distribution	- 13	- 2	-
Résultat d'exploitation	272	244	+11,5
Autre résultat hors exploitation	-10	0	-
Résultat avant impôts	262	244	+7,4
Impôts sur les bénéfices	- 94	- 95	-1,1
Résultat net	167	149	+12,1

1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire augmente de 7,6% à 451 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 419 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Cette hausse est essentiellement la résultante d'un coût de refinancement plus compétitif obtenu grâce au partenariat mis en place entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance mais

également grâce à la diversification des sources de refinancement et à la baisse des taux de base. La marge obtenue sur les prestations d'assurances et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 10 millions d'euros en 2017 par rapport à l'année précédente pour atteindre 97 millions d'euros.

1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 147 millions d'euros au

31 décembre 2017 contre 155 millions à fin décembre 2016.

1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque ressort en 2017 à 32 millions d'euros soit un taux de 0,34 % des encours nets moyens, contre 20 millions d'euros en 2016 représentant un taux de 0,24% des encours nets moyens. L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement. En accord avec la gouvernance établie, deux révisions des taux de dépréciation tant

pour la clientèle finale que pour le réseau de distribution ont eu lieu courant 2017 permettant une estimation au plus juste des montants de pertes attendues pour les différents portefeuilles d'encours détenus par le groupe PSA Banque France.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit à 18,7 millions

d'euros pour l'année 2017. En plus de l'amélioration du profil de risque du portefeuille, les activités de recouvrement ont continué à être particulièrement efficaces au sein du groupe. Ceci s'est traduit par le maintien de bons niveaux de récupération sur l'ensemble des phases de recouvrement accompagnés d'une baisse des flux d'entrées en créances impayées.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque s'est élevé à 13,1 millions

1.4.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôts s'élève au 31 décembre 2017 à 262 millions d'euros en augmentation de 7,4% par rapport au 31 décembre 2016. Le résultat net consolidé de l'exercice 2017 s'élève à 167 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés diminue à 35,2% du résultat imposable contre 39,5% pour l'année 2016. En 2016 ce fort taux effectif d'impôt, par rapport au taux d'impôt sur les sociétés de 34,43%, était principalement lié au reclassement de la cotisation sur

d'euros. Ce niveau résulte d'un suivi précis des cas de défauts existants et du processus de recouvrement mis en place ainsi que du faible nombre de distributeurs entré en défaut au cours de l'exercice. Ce montant de coût du risque provient essentiellement de l'entrée en défaut d'un concessionnaire au cours du 1^{er} semestre 2017.

la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12) et à la contribution sur les revenus distribués. En 2017, la charge d'impôts due à la hausse du taux d'impôt sur les sociétés de 34,43% à 39,43%, liée à la contribution exceptionnelle de 15%, est minorée par le remboursement de la contribution sur les revenus distribués et par la réévaluation du stock d'impôts différés passif au titre de la loi de finance 2018 (cf Note 34.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts de l'exercice 2017 s'établit par conséquent à 94 millions d'euros.

1.5 Situation financière

1.5.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 31 décembre 2017 s'élèvent à 11 390 millions d'euros en hausse de 11,6% par rapport au 31 décembre 2016.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 10 214 millions d'euros en hausse de

10,7% par rapport au 31 décembre 2016. Les prêts à la clientèle finale progressent de 13,1% tandis que les financements au réseau de distribution ont augmenté de 5,8%.

1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

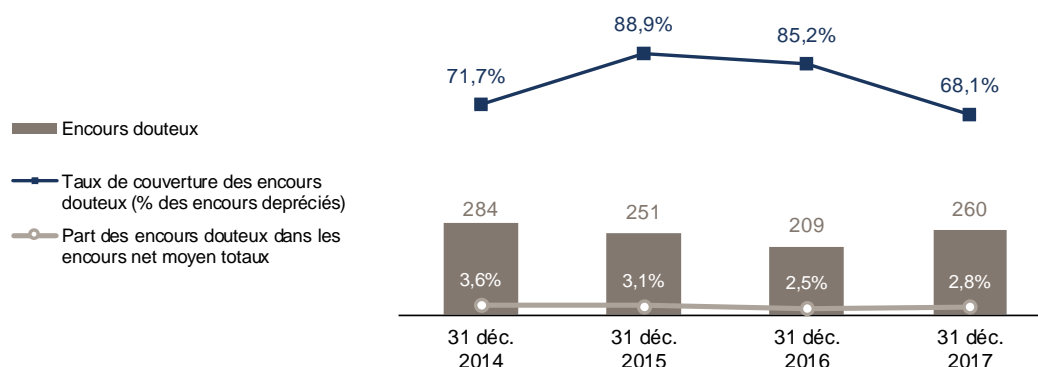
Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.6.4. Lorsqu'un prêt ou une créance est considérée comme définitivement non recouvrable, ce dernier est constaté en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 32.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants

au 31 décembre 2017 et 2016. Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses).

Pour les financements accordés au réseau de distribution (principalement les concessionnaires automobiles) ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains sont également constatées de manière statistique sur l'ensemble des portefeuilles corporate afin de couvrir les pertes attendues.

**CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL
(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)**



En 2017, l'augmentation des créances douteuses est due à l'entrée en défaut d'un concessionnaire à la fin du 1^{er} semestre. Des provisions spécifiques, prenant en compte les garanties existantes, ont été allouées pour couvrir ce risque.

En dehors de cet événement, les entrées de créances douteuses continuent à diminuer en 2017, sous l'effet de l'amélioration du profil de risque de la clientèle.

Le taux de couverture total des encours douteux diminue par rapport à 2016. Il est cependant à noter que ce taux est supérieur à 100% sur les portefeuilles de particuliers et de PME alors que les créances issues des financements au réseau de distribution n'exigent pas un taux de provisionnement aussi élevé étant donné que le groupe PSA Banque France reste propriétaire des véhicules en stock pendant la période de financement.

IFRS 9

PSA Banque France adoptera au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifiera sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel sera remplacé par un modèle basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce dernier modèle sera basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD) et les dépréciations seront classées selon 3 niveaux ou « stage » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9.

Les principaux changements impactant PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- Un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation significative du risque ;
- La création d'un « stage 2 » recensant les encours Corporate permettant d'enregistrer un

provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;

- L'utilisation du « forward looking » afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant. Ainsi, la mise en place de cette nouvelle norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, aura un impact positif sur les capitaux propres du Groupe PSA Banque France inférieur à 5 millions d'euros.

1.5.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis début 2015, le groupe PSA Banque France a ainsi mis en place différentes sources de financement :

- Le 2 février 2015, jour de création de la société commune, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.
- Le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance au groupe PSA Banque France.
- Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes contreparties bancaires.
- Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).
- En juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen terme et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque

France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016.

- En juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place.
- En janvier puis en septembre 2017, le développement de l'accès aux marchés de capitaux s'est poursuivi avec la réalisation des deux premières émissions obligataires sous programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune.
- En juillet 2017, un programme de titrisation des contrats de location longue durée a été mis en place.

Au 31 décembre 2017, le refinancement de PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

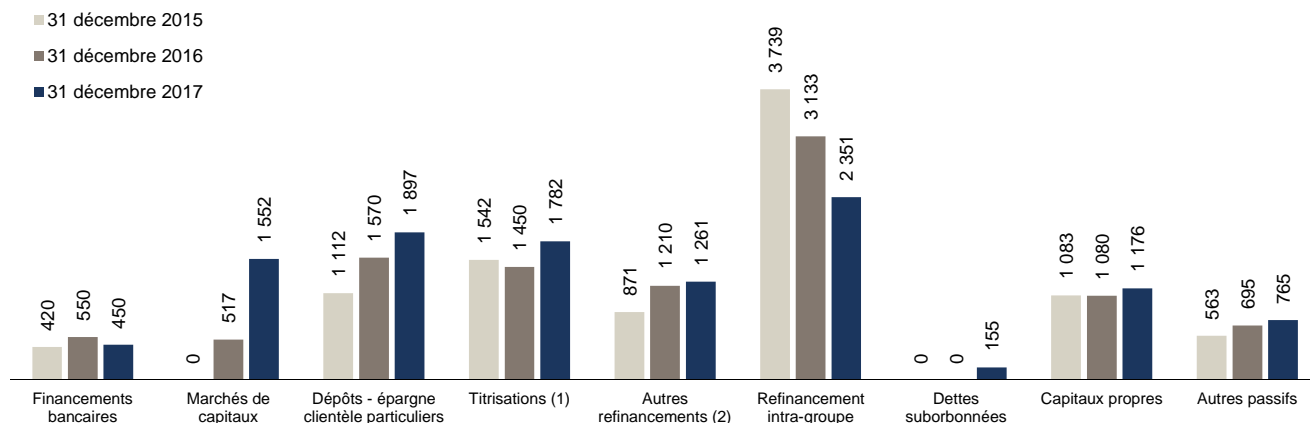
- 5% provenaient de crédits bancaires tirés ;
- 16% des émissions de titres de créances négociables et des deux premières émissions d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 20% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 19% d'opérations de titrisations ;
- 13% d'autres financements (dont 11% de la BCE) ;
- 25% de lignes bancaires intra-groupes accordées par Santander Consumer Finance ;
- 2% de dettes subordonnées souscrites à part égale par chacun des deux actionnaires en décembre 2017.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des sources de refinancement au 31 décembre 2017 comparée au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)	31 déc. 2017		31 déc. 2016		31 déc. 2015	
Financements bancaires	450	5%	550	7%	420	5%
Marchés de capitaux	1 552	16%	517	6%	-	
Dépôts - épargne clientèle particuliers	1 897	20%	1 570	19%	1 112	14%
Titrisations ⁽¹⁾	1 782	19%	1 450	17%	1 542	20%
Autres financements ⁽²⁾	1 261	13%	1 210	14%	871	11%
Refinancement externe	6 942	73%	5 297	63%	3 945	51%
Refinancement intra-groupe	2 351	25%	3 133	37%	3 739	49%
Dettes subordonnées	155	2%	-		-	
Capitaux propres	1 176		1 080		1 083	
Autres passifs	765		695		563	
Total Bilan	11 390		10 206		9 330	

SOURCES DE REFINANCEMENT (en millions d'euros)



(1) les titrisations comprennent toutes les titrisations placées.

(2) dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-I et TLTRO-II) pour un total de 1 000 millions d'euros au 31 décembre 2017 et dépôts concessionnaires.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) atteint 450 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en augmentation et représentent 1 552 millions d'euros au 31 décembre 2017, suite aux émissions de titres de créances négociables et aux deux premières émissions obligataires sous programme EMTN réalisées en janvier et septembre 2017.

Les encours de l'activité d'épargne grand public atteignent 1 897 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 31 décembre 2017, sur 4 opérations pour un montant total de créances cédées à ces structures de titrisation de 3 852 millions d'euros (cf. Note 7.4) :

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, en période de rechargement (période de revolving).
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016, en période de rechargement (période de revolving).
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS

DFP Master Compartiment France 2013, restructuré en mai 2017 en opération privée non notée, et financé, pour un montant accru, par un pool d'investisseurs pour une nouvelle période de 2 ans.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master, lancé en juillet 2017, en période de rechargement (période de revolving).

Par ailleurs, les compartiments des fonds suivants ont été liquidés au cours de l'exercice 2017 :

- Le compartiment 2014-1 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS3, le 24 juillet 2017 ;
- Le compartiment 2013-2 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS, le 27 octobre 2017 ;
- Le compartiment 2013-A du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS2, le 29 novembre 2017.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées représente 1 782 millions d'euros au 31 décembre 2017.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE dans le cadre des différentes opérations de refinancement TLTRO I et TLTRO II pour un total de 1 000 millions d'euros (cf. Note 13).

1.5.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en terme de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de swaps de taux d'intérêts.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus représente près de 70% des financements au 31 décembre 2017.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2017 est d'environ 3 ans, notamment grâce aux deux premières émissions obligataires EMTN de 500 millions d'euros chacune, émises avec une maturité respective de 3 et 5 ans.

Les lignes de crédit bancaire utilisées au 31 décembre 2017, n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- Le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- La perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;
- Le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur le support de Santander Consumer Finance et d'une réserve de liquidité de 340 millions d'euros au 31 décembre 2017, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (« High Quality Liquid Assets ») composés uniquement de réserves déposées auprès de la banque centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).

1.5.5 Notations de crédit

Le 8 mars 2017, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long-terme de PSA Banque France à Baa1, assortie d'une perspective stable.

Le 20 septembre 2017, *Standard & Poor's Credit Market Services France* a attribué la notation de crédit BBB/A-2 assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe PSA Banque France est liée au support de Santander Consumer Finance, à

Au 31 décembre 2017, le groupe PSA Banque France a des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 504 millions d'euros. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 6 millions d'euros (cf. Note 23).

celle du groupe PSA et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à la structure financière de la banque.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long terme sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 31 déc. 2017	Encours au 31 déc. 2017
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	CD/NEU CP	1 000	200
		Long terme		
Baa1	BBB	BMTN/NEU MTN	1 000	354
Baa1	BBB	EMTN	4 000	1 000

1.5.6 Fonds propres et exigence de fonds propres

Dans le cadre de l'application de la réforme Bâle III CRD IV, le groupe PSA Banque France possède une position financière robuste. Au 31 Décembre 2017, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III CRD IV au titre du pilier I atteint 12,8%% et le ratio de fonds propres total est de 14,8%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 004 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables / pertes attendues sur le périmètre IRB (80 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissent à 626 millions d'euros.

Fonds propres

Il est à noter que le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans l'annexe 1-C du rapport annuel 2017.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 et 2. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- Le capital social et les primes d'émission correspondantes ;

A noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7.

- Le report à nouveau et les autres réserves ;
- Les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- Différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets ou RWA) traités en méthode « IRB » (internal rating based).

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU FONDS PROPRES

(en millions d'euros)

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Capitaux Propres comptables¹	1 176	1 080
Résultat distribuable ²	- 93	- 149
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	- 80	- 47
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	1 004	884
Emprunts subordonnés de Catégorie 2	155	0
Fonds propres prudentiels totaux	1 159	884

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Au moment du calcul du ratio de solvabilité à fin décembre 2016, la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mars 2017 prévoyant une distribution de dividendes de 72 millions d'euros n'était pas connue. Le calcul du ratio de solvabilité avait donc été établi en considérant que l'intégralité du résultat 2016 soit 149 millions d'euros était distribuable. Ce scénario était prudent car il minorait le ratio de solvabilité qui restait malgré tout robuste à 12,6%.

Exigence de fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure s'est appliquée au groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les 2 partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

A ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne. Suite à cette mission, PSA Banque France a reçu de la Banque Centrale Européenne, courant 2017,

l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle retail) et BUIC (base pour la clientèle corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	7 156	572	6 377	510
Méthode standard	868	69	768	62
Souverains, Banques et Administrations	12	1	12	1
Etablissements	113	9	115	9
Entreprises	300	24	296	24
Clientèle de détail	192	15	111	9
Autres Actifs	251	20	234	19
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	3 191	255	3 098	247
Entreprises	3 191	255	3 098	247
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	3 097	248	2 511	201
Clientèle de détail	3 097	248	2 511	201
Risque opérationnel (méthode standard)	673	54	645	52
Risque de Marché	0	0	0	0
Totaux	7 829	626	7 022	562
Fonds propres prudentiels Catégorie 1		1 004		884
Ratio de Solvabilité Catégorie 1		12,8%		12,6%
Fonds propres prudentiels totaux		1 159		884
Ratio de Solvabilité total		14,8%		12,6%

Ratio de levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier 1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union Européenne n'impose aucune exigence au titre de ce ratio avant 2018 mais il fait l'objet d'une obligation d'information par les banques depuis le 1^{er} janvier 2016. Le groupe a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3%, tel qu'évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et s'élève pour PSA Banque France à 8,4% au 31 décembre 2017 tout comme au 31 décembre 2016.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DÉTAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER AU 31/12/2017

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Total de l'actif selon les états financiers publiés (hors dérivés)	11 387	10 201
Dédutions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-80	-47
Total Expositions au Bilan	11 307	10 154
Expositions sur dérivés	7	10
Coût de remplacement des transactions sur dérivés	2	6
Total Expositions sur les dérivés	9	16
Expositions relatives aux engagements donnés	1 588	1 409
Application des facteurs de conversion réglementaire	-1 052	-956
Total Expositions sur éléments de Hors Bilan	536	453
Total Autres ajustements	28	-120
Total Exposition de levier	11 880	10 503
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	1 004	884
Ratio de Levier	8,4%	8,4%

1.5.7 Perspectives 2018

L'année 2018 sera pour le groupe PSA Banque France la quatrième année de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance. Elle doit permettre de renforcer encore en France la dynamique commerciale de chacune des marques Peugeot, Citroën et DS, notamment par une compétitivité accrue des offres de financements proposées à la clientèle. Cette dynamique sera également soutenue par la finalisation du projet de dématérialisation et de signature électronique des contrats de financements au début de l'année 2018.

La stratégie de développement de l'offre Free2Move Lease, lancée début 2017 en collaboration avec les marques du Groupe PSA, permettra d'améliorer la pénétration du Groupe PSA Banque France sur les financements destinés à la clientèle d'entreprise.

La hausse des financements de Véhicules d'Occasion (VO) par le Groupe PSA Banque France constitue également un axe fort de l'année 2018. Les offres commerciales spécifiques « Give Me 5 » chez Citroën et « Peugeot Perspectives Occasions », mises en place au 2nd semestre 2017 et proposant des services dédiés sur le même modèle que les offres de financements de véhicules neufs, ont déjà permis d'améliorer les volumes de financements VO en 2017 par rapport à l'année précédente. PSA Banque France souhaite poursuivre et soutenir encore davantage cette dynamique au cours de l'année 2018.

En s'appuyant sur les résultats de l'Enquête d'Engagement des Salariés menée à l'automne 2017, PSA Banque France s'est donné trois objectifs

majeurs afin de renforcer encore davantage l'implication des salariés dans le développement de la banque en 2018 :

- Diffuser plus largement la stratégie de la banque pour favoriser l'adhésion de tous les salariés,
- Faciliter la circulation de l'information interne,
- Insuffler un état d'esprit propre à la transformation et à l'innovation tant en termes d'offres commerciales que d'outils de gestion internes.

La Convention des Managers prévue en début d'année initiera le déploiement du plan stratégique de « Transformation par l'Excellence » qui vise à faire évoluer les ambitions et les pratiques de la banque sur 4 domaines principaux :

- L'innovation en termes d'offres de services de mobilité et de digitalisation de nos interfaces commerciales,
- La satisfaction et la fidélisation des clients, grâce à une offre de produits de financement fidélisant, et une adaptation spécifique aux marchés de l'entreprise et du véhicule d'occasion,
- L'engagement et la motivation des salariés, par l'intermédiaire d'une communication managériale transversale et d'une organisation souple et adaptable des équipes et des outils,
- Une croissance rentable et pérenne, basée sur une bonne maîtrise des risques, l'optimisation des dépenses de fonctionnement et le strict respect des exigences réglementaires.

1.6 Facteurs de risque et gestion des risques

1.6.1 Gouvernance des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe PSA Banque France sont assurées par la direction des risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le directeur des risques est membre du comité de direction et il rend également compte de ses missions au comité d'audit et risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable de la banque. Cette gouvernance tient compte, en premier lieu, du recensement des risques et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de comités présidés par la direction des risques : le comité de gestion et contrôle des risques à fréquence mensuelle, le comité crédit à fréquence hebdomadaire et les comités avec les marques Peugeot et Citroën à fréquence mensuelle.

La direction des risques participe aussi aux Comités de Gestion Actif / Passif (Asset and Liability Committee ou ALCO à fréquence mensuelle ainsi qu'aux comités des opérations et du recouvrement, tous deux à fréquence bimestrielle. Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante de ces comités, soit sont informés de leur teneur.

Le modèle de gestion des risques a aussi comme pilier fondamental, les politiques des risques qui ont été définies par la direction des risques et validées par le Conseil d'Administration du groupe PSA

Banque France. Dans ce cadre, la gestion des risques repose sur les principes suivants :

- Intégration de la culture de risques dans l'organisation, de manière que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soit intégré dans tous les processus ;
- Implication de la direction générale et de l'ensemble du comité de direction de la banque dans la gestion et le contrôle des risques ;
- Indépendance de la fonction risque des autres métiers et séparation entre les services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers, ayant l'autorité suffisante et un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie des risques ;
- Prise en compte globale des risques pour élaborer une vision complète du risque assumé. Comprendre les relations entre les différents types de risques et fournir leur évaluation globale ;
- Anticipation et prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- Décisions par les organismes collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu ;
- Limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité.

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs facteurs de risque dont l'identification et l'évaluation sont cruciales dans le modèle de gestion des risques.

1.6.2 Risque d'activité

Facteurs de risque

Cinq facteurs de risques principaux ont un impact sur le niveau d'activité du groupe PSA Banque France :

- Les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- La politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

Mesure, maîtrise et surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

- Le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des marques qui privilégie plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec le groupe PSA Banque France;
- Le positionnement concurrentiel du groupe PSA Banque France tant en terme d'offre qu'en terme de prix.

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des scénarios de stress.

1.6.3 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres obligations d'un contrat conclu avec le groupe PSA Banque France. Si le groupe a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, le groupe PSA Banque France ne supporte pas de risque de valeur résiduelle

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée quotidiennement.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes développés et back testés par des experts risques. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de rating (pour la clientèle corporate) ou d'outils décisionnels de score (pour la clientèle retail), tous deux gérés et contrôlés par le groupe PSA Banque France avec le support apporté par les actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres au marché automobile français, permettant ainsi d'en optimiser l'efficacité et d'en assurer la conformité. Un monitoring est très régulièrement réalisé afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour les financements accordés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises (qualifiée de clientèle retail), les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste de crédit. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (en cas de renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles corporate (constituées par les grandes entreprises et les entités publiques ainsi que par le réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS) elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit du groupe PSA Banque France ou les comités de crédit assurés par les actionnaires.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et back testés en collaboration avec les équipes de Banque PSA Finance et contrôlés par des équipes de Banco Santander. Chaque évolution est validée par le groupe PSA Banque France. Les équipes de risques vérifient que l'ensemble des profils de clientèle sont correctement appréhendés par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois

compte tenu des engagements de reprise des véhicules par les concessionnaires automobiles ou le constructeur lui-même.

Indépendamment de la politique de sélection de la clientèle qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique et ce, tant au niveau des défauts qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris et cédés sur le marché secondaire.

(IRBA). Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont, elles-mêmes, modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité corporate (hors réseau de distribution), un modèle de notation des contreparties (IRBF) est utilisé et régulièrement back testé. Pour l'activité de financement des concessionnaires automobiles, un modèle spécifique à l'activité du groupe PSA Banque France existe (IRBF) qui est utilisé tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille.

Tous les modèles sont régulièrement back testés et soumis à une validation technique réalisée par Banque PSA Finance et Banco Santander. Le groupe PSA Banque France valide également depuis 2015 tous les modèles qu'il utilise ainsi que leurs évolutions.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, l'ensemble des encours retail est déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles corporate sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle et spécifique à la situation de chaque client, pour les encours en défaut en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle s'avère non nulle. De surcroît, une dépréciation des encours corporate sain est réalisée.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur :

- Une offre produit qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- Une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement ;
- Des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- Une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;

- Une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles corporate réseau :

- La fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées. Les lignes de crédit sont individualisées par produits financiers et ne sont pas fongibles entre elles ;
- Des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes. Les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même en l'absence de tout impayé ;
- Un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation pour certains financements de véhicules d'occasion ou chez certains distributeurs et enfin des contrats de financement réseau qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- L'évolution de la qualité des demandes de financement et la qualité de la production des nouveaux financements ;

- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par type de financement, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- Les indicateurs bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes PSA Banque France. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- Le suivi des utilisations des lignes de financement ;
- Le suivi régulier de la situation financière et des résultats intermédiaires de la contrepartie ;
- Le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- Le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- Le suivi des utilisations de lignes, des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock pour le financement réseau ;
- Le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- Un comité de surveillance mensuel des Concessionnaires auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot, Citroën et DS.

Une surveillance transversale du risque est également réalisée en continu par le département de surveillance et de contrôle des risques. Des monitorings très réguliers (quantitatifs et qualitatifs) sur le risque de crédit sont notamment réalisés sur l'ensemble des portefeuilles et communiqués au sein du groupe PSA Banque France ainsi qu'aux actionnaires.

Expositions au risque de crédit

Les expositions de PSA Banque France au risque de crédit, traitées en partie en méthode avancée, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de garantie

donnés, et les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

VENTILATION DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31/12/2017

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	dont PME	Retail	dont PME	Autres catégories	Total Expositions Brutes	Répartition en %
France	1 029	5 365	1 104	6 528	2 164	251	13 174	100%
Méthode Standard	1 029	1 495	146	320	158	251	3 095	24%
Méthode Avancée	-	3 871	958	6 208	2 006	-	10 079	76%
Europe (hors France)	5	10	-	-	-	-	15	0%
Méthode Standard	5	-	-	-	-	-	5	0%
Méthode Avancée	-	10	-	-	-	-	10	0%
Total général	1 034	5 375	1 104	6 528	2 164	251	13 189	100%
Méthode Standard	1 034	1 495	146	320	158	251	3 100	24%
Méthode Avancée	-	3 881	958	6 208	2 006	-	10 089	76%
Répartition en %	8%	41%	8%	49%	16%	2%	100%	

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS AU 31/12/2017¹

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	912	2 417	726	159	4 214
de 3 mois à 1 an	18	990	1 299	0	2 307
de 1 à 5 ans	28	584	4 236	0	4 848
Supérieure à 5 ans	0	7	13	0	20
Total général	958	3 999	6 273	159	11 390

(1) Ces expositions ne sont pas retraitées des éléments déduits des fonds propres. Les ventilations par échéance résiduelle sont basées sur le reporting réglementaire NSFR à fin décembre 2017.

VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31/12/2017 PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banque et Administration	1 034	1	0	0	1 034
Corporate	5 375	137	8	35	5 333
Retail	6 528	123	40	94	6 394
Autres catégories	251	0	0	0	251
Total général	13 189	261	48	129	13 012

DÉTAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	1 034	5 375	6 528	251	13 189
Expositions Bilan	1 032	4 099	6 219	251	11 601
Expositions Hors Bilan	2	1 276	309	0	1 588
CCF ⁽¹⁾ moyen du Hors Bilan	100%	7%	81%	0%	22%
Valeur exposée au risque	1 034	4 195	6 471	251	11 951
Risk Weighted Assets (RWA)	120	3 496	3 289	251	7 156
Taux de transformation RWA (RW)	12%	83%	51%	100%	60%

(1) Le CCF ou Credit Conversion Factor correspond au taux de transformation des positions hors bilan en expositions bilancielles

1.6.4 Risques financiers et risque de marché

1.6.4.1 Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France se refinance sous forme de lignes bancaires, d'opérations de titrisation, de collecte d'épargne, de participations aux opérations de refinancement mises en place par la Banque Centrale Européenne, d'émissions de titres de créances négociables à court et moyen terme ainsi que d'émissions obligataires sous programme EMTN.

Ainsi, le risque de liquidité constitue l'un des principaux risques financiers auquel le groupe est exposé.

Ce risque résulte de la possibilité que, sur une période donnée, la banque ne puisse pas respecter ses engagements dans les délais prévus du fait de facteurs externes (situation sur les marchés financiers mondiaux, crises de liquidité interbancaire etc.) ou de paramètres internes (liés par exemple à la notation du groupe par les agences de notation).

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont par conséquent de :

- Réduire autant que possible les effets négatifs des éventuelles évolutions des marchés qui impacteraient la capacité de financement du groupe ;

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

En référence à la méthodologie standard des deux groupes actionnaires, les principaux indicateurs d'évaluation du risque de liquidité sont calculés sur une base mensuelle :

- Le gap de liquidité : il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée ;
- Les ratios de liquidité de gestion interne : ces ratios sont des indicateurs des besoins structurels en liquidités. Leur analyse fournit une approximation de l'évolution des liquidités prenant en compte les caractéristiques spécifiques du bilan ;
- Les ratios bâlois de liquidité tels que le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen dénommé CRR (Capital Requirements Regulation). Le ratio LCR est obligatoire et supervisé par les régulateurs alors que le ratio NSFR n'entrera en vigueur que dans quelques années. Concernant le LCR, les exigences du régulateur ont été respectées pendant l'exercice 2017.
- En complément des indicateurs précédents, pour accroître la surveillance effective de la liquidité et être en conformité avec l'exigence prudentielle de la Commission Européenne, PSA Banque France a mis en place un suivi supplémentaire de la liquidité à travers des reportings mensuels (Additional Liquidity Monitoring Metrics) depuis l'année 2016 ;
- Le stress test de liquidité qui permet d'estimer le temps durant lequel l'entité peut continuer à opérer avec des sorties de trésorerie compte tenu de différents scénarios de crise. C'est une composante du plan d'urgence de liquidité dont dispose PSA Banque France pour évaluer les mesures à mettre en place pendant une situation de crise.

- Parvenir à répondre aux variations saisonnières des sources de financement et des demandes de crédit de la clientèle ;
- Pouvoir répondre rapidement aux variations des cycles économiques qui affectent la disponibilité et la demande de fonds ;
- Surmonter les conséquences d'une situation de crise donnée.

Ceux-ci sont accompagnés par les principes d'exécution suivants :

- Etablir des besoins de liquidités stables sur le bilan à moyen et long terme ;
- Diversifier les sources de financement en terme d'instruments et de marchés ;
- Respecter les obligations spécifiques établies par les autorités réglementaires.

L'analyse et le suivi du risque de liquidité se basent sur les hypothèses de :

- Bilan de fin de période avec l'hypothèse d'écoulement contractuel ou conventionnel ;
- La prise en compte des données comportementales comme par exemple les hypothèses de remboursements anticipés.

Des limites sont définies en référence aux indicateurs de liquidité, aux exigences réglementaires et en conformité avec l'appétit au risque déterminé par le groupe PSA Banque France.

L'ensemble des indicateurs de risque de liquidité est resté conforme au cours de l'exercice 2017 aux limites fixées par le Conseil d'Administration de PSA Banque France. La surveillance du risque de liquidité est donc fondée sur le calcul quotidien, mensuel ou trimestriel selon les cas, des indicateurs de risque permettant d'évaluer le niveau de risque actuel et anticiper le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller cette catégorie de risque.

Ce suivi fait l'objet de rapports mensuels présenté au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) ainsi qu'au comité de gestion et de contrôle des risques. Il donne lieu également à des reportings de liquidités réglementaires (CRD IV) mensuels et trimestriels. Le ratio LCR moyen pour l'année 2017 du groupe PSA Banque France s'établit à 136%.

LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR) MOYEN EN 2017

(en millions d'euros)	Valeurs pondérées (moyenne mensuelle)
Total HQLA	334
Total des sorties de trésorerie	946
Total des entrées de trésorerie capées	700
Total des sorties nettes de trésorerie	246
Ratio LCR	136%

Publications relatives aux actifs grevés

Les actifs grevés sont calculés et suivis dans le cadre de la gestion de liquidité, selon l'arrêté du 19 décembre 2014 du ministre des finances et des comptes publics. La situation des actifs grevés au

niveau consolidé à fin décembre 2017 se présente comme suit :

MODÈLE A - ACTIFS

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
010 Actifs de l'établissement déclarant	4 092	-	7 298	-
020 Prêts à vue	187		703	
030 Instruments de capitaux	0	0	0	0
040 Titres de créances	0	0	0	0
100 Prêts et avances autres que prêts à vue	3 905		6 309	
120 Autres actifs	0		286	

Non applicable pour la juste valeur

MODÈLE B - GARANTIES REÇUES

(en millions d'euros)	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
	010	040
110 Garanties reçues par l'établissement déclarant	0	0
150 Instruments de capitaux	0	0
160 Titres de créances	0	0
230 Autres garanties reçues	0	0
240 Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

MODÈLE C - ACTIFS GREVÉS/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIÉS

(en millions d'euros)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	2 783	4 092
020 Dérivés	0	0
040 Dépôts (dont : banques centrales)	1 000	1 561
090 Titres de créances émis (dont : titrisations)	1 783	2 531
120 Autres	0	0

MODÈLE D - INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

L'utilisation de créances remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement permet au groupe PSA Banque France de diversifier ses sources de financement notamment par l'émission de titres de titrisations.

Elle peut également intervenir dans le cadre des opérations de politique monétaire de la BCE.

1.6.4.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et d'autres transactions de bilan).

L'objectif du groupe PSA Banque France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéfices et sa valeur économique et renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres de la banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- Le gap de taux d'intérêt : il s'agit de la différence entre les actifs et les passifs en fonction du type de taux (fixe ou variable) sur une période donnée ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt nette (NIM) : mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêts de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux ;
- La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres (MVE) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide d'analyses des outils de gap de taux.
- L'outil de mesure de risque de taux a été mis à jour afin d'être conforme à la Directive EBA/GL/2015/08 concernant le risque de taux structurel dans le bilan bancaire.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- Bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- L'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- Les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarii parallèles

spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Au cours de l'exercice 2017, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt est un des principaux éléments utilisés pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan. A noter qu'il y a eu une augmentation de la couverture par achat de nouveaux swaps de taux au cours de l'année 2017 pour un montant nominal de 1 050 millions d'euros.

et non parallèles de variation de taux d'intérêts comme par exemple :

- Scénarii parallèles à +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp.
- Scénarii non parallèles avec des hypothèses de taux courts en hausse et taux longs en baisse ou de taux courts en baisse et taux longs en hausse.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité à la variation de la NIM (Net Interest Margin) ou de la MVE (Market Value of Equity) en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe PSA Banque France. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration de la banque.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques lors de la mise en place de nouveaux instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La maîtrise du risque de taux est, enfin, assurée par le suivi mensuel de ces indicateurs, le contrôle du respect des limites établies et des éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller cette catégorie de risque. Ce suivi fait l'objet de rapports mensuels présenté au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) ainsi qu'au comité de gestion et de contrôle des risques.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme au cours de l'exercice 2017 aux limites fixées par le Conseil d'Administration de PSA Banque France.

Le tableau ci-après présente au 31 décembre 2017, le gap de taux d'intérêt ainsi que la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle).

GAP DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)

	Total	< 1 mois	1-3 mois	3 mois - 1 an	<= 2 ans	<= 5 ans	> 5 ans	Non Sensible
Actif	11 390	2 607	1 865	2 077	2 105	2 138	41	557
Passif	11 390	2 734	2 050	1 410	619	2 571	0	2 007
Hors bilan	0	80	824	- 46	- 978	119	1	0
Impasse de taux net	0	- 47	640	621	509	-315	42	- 1 450

- A fin décembre 2017, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp, ressort à -3,05 millions d'euros.
- A fin décembre 2017, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp, ressort à -4,47 millions d'euros.

1.6.4.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le risque de contrepartie représente la perte potentielle subie par le groupe PSA Banque France

dans l'hypothèse de la défaillance future d'une de ses contreparties.

A. Risque de contrepartie bancaire

Facteurs de risque

Ce risque regroupe deux composantes de natures différentes : le risque de livraison et le risque de crédit.

- Le risque de livraison concerne toutes les opérations de marché intégrant un échange simultané de devises, de flux d'intérêts, de titres ou autres. Le risque naît de la non simultanéité des opérations ;
- Le risque de crédit peut être défini comme la perte totale potentielle enregistrée par le groupe PSA Banque France sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

Ainsi, le groupe PSA Banque France est exposé au risque de contrepartie à plusieurs titres:

- Les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et un éventuel risque de change opérationnel ;
- La gestion, par mandat, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La direction des risques est chargée de la validation des évolutions du dispositif de mesure et de surveillance du risque de contrepartie.

La surveillance du risque est fondée sur les principes suivants :

- chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une évaluation sur la base de la notation d'une agence de rating ;
- des limites d'allocation sont fixées pour chaque contrepartie en fonction de sa notation externe ;
- le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des Fonds propres ;
- Des limites de gestion internes, par contrepartie, ont été établies. Ces limites internes renforcent la

procédure de contrôle du risque de contrepartie en place ;

- Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement dans le cadre du déroulement de l'activité courante : les éventuels dépassements sont communiqués quotidiennement ;
- Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font l'objet d'un reporting mensuel présenté au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) concernant les expositions financières ainsi qu'au comité de gestion et de contrôle des risques pour les autres contreparties.

B. Risque de contrepartie corporate

Facteurs de risque

En matière de crédits accordés à la clientèle corporate constitués par les grandes entreprises et les réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën

et DS, le groupe PSA Banque France est exposé à un risque de crédit caractérisé par une perte potentielle en cas de défaillance de la contrepartie financée.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Afin de maîtriser le risque de crédit à la clientèle corporate, le groupe PSA Banque France et en particulier sa direction des risques définit et met en œuvre des politiques de gestion du risque fondées sur :

- Une analyse a minima annuelle de chaque contrepartie corporate afin d'établir un diagnostic juridique, économique et financier et d'évaluer la solvabilité et la capacité de la contrepartie à faire face à ses engagements ;
- Une notation systématique sur la base d'un modèle interne dont la pertinence est régulièrement contrôlée ;
- La mise en place de lignes de crédit dans le cadre d'une politique « produits et garanties » robuste et compte tenu du diagnostic établi sur la contrepartie et de sa notation ;
- La déclaration du défaut, le plus souvent avant 90 jours d'impayés (défaut conditionnel).

La direction des risques assure une surveillance permanente des indicateurs de risque du portefeuille par :

- L'utilisation quotidienne des limites dans le cadre du financement des stocks et des lignes de crédit bancaires accordés aux concessionnaires ;

- Un monitoring des dépassements et des retours dans les limites sur base quotidienne et hebdomadaire ;
- Le suivi quotidien des impayés, des retards de paiement et du contrôle des stocks du réseau de distribution ;
- Le suivi des défauts et provisions sur une base mensuelle ;
- Le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des fonds propres de la banque.

Dans le cadre de la gouvernance du groupe PSA Banque France, la direction des risques :

- Tient des comités de crédit bi-hebdomadaires, organes de décision sur les risques de contrepartie corporate ;
- Informe les organes de direction de la performance du portefeuille dans le cadre des comités mensuels de mesure des risques : comité des risques, comité de surveillance, comité de Buy-Back et comité flottes ;
- Echange avec les marques du groupe PSA sur la politique et les enjeux de la gestion des risques corporate sur une base mensuelle.

1.6.4.4 Risque de change

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France ne dispose pas d'activité en devise qui pourrait exposer la banque aux risques de change. Néanmoins, en cas de position de

change, la couverture des opérations en devise serait validée par le comité compétent.

1.6.4.5 Risque de marché

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire.

Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir

des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme.

Le groupe PSA Banque France n'est pas autorisé, ni pour le compte de clients, ni pour son compte propre, à exercer d'activité spéculative de marché.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

- Le groupe s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

- Le cas échéant, les organes de gouvernance doivent être informés immédiatement des expositions aux risques de marchés aux travers des principaux comités compétents.

1.6.5 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations du groupe PSA Banque France sont des cessions sans recours par la société CREDIPAR à des fonds commun de titrisation et CREDIPAR conserve une partie du risque au travers de la détention d'au moins 5% des titres émis par ces fonds, de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris les réserves de liquidité.

Outre la détention de titres du fonds commun de titrisation, les risques encourus par le groupe sont:

- Une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

- Un fort infléchissement de la production nouvelle de financements limitant la capacité de recharger avec suffisamment de créances nouvelles les opérations de titrisation en phase de rechargement.

Au-delà d'un certain niveau, ces deux risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait entraîner un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre de nouvelles opérations sur le marché des ABS Auto.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, le groupe PSA Banque France s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose désormais d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation est constituée par un « portefeuille » très cohérent ; à savoir, un type de financement et une catégorie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par la société CREDIPAR, filiale du groupe PSA Banque France. Aucune information spécifique n'est transmise aux équipes de

gestion de la relation clients ou aux équipes de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir. Les performances des fonds et la qualité de crédit des principales contreparties du fonds font l'objet d'un suivi mensuel, disponible pour les investisseurs du fonds. Ce suivi permet de détecter d'éventuelles dérives des performances du fonds pouvant conduire à déclencher l'amortissement d'un fonds ou de devoir remplacer une contrepartie dont le rating serait devenu insuffisant au regard de la notation (explicite ou implicite) des titres seniors du fonds.

1.6.6 Risque de concentration

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;

- Le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Refinancements bancaires

Le groupe PSA Banque France a pour principe de respecter la diversification des sources de financement interbancaire.

Ainsi dans le cadre de la mise en place des lignes de financement nécessaires à son activité, une limite maximale d'emprunts est établie pour chaque contrepartie bancaire autorisée en fonction :

- D'un palier de diversification en fonction du total des encours de financement ;
- Du montant total financé ;
- De critères géographiques (contrepartie française, membre de la zone euro hors France ou hors zone euro) ;
- Des notations externes (agences de notations).

- Lorsqu'une contrepartie bancaire contrôle de manière exclusive une ou plusieurs autres contreparties bancaires, l'ensemble ainsi constitué est considéré comme une seule et même contrepartie ;
- Le système de surveillance ainsi mis en place, permet de vérifier périodiquement et lors de la conclusion d'un nouvel emprunt, le respect des seuils fixés ;
- Pour chaque nouveau financement impliquant un dépassement du niveau fixé sur une des contreparties, avant sa mise en place, il doit faire l'objet d'une présentation au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) et la demande d'autorisation sera présentée au comité de contrôle et de gestion des risques.

Une fois établis, le suivi et le contrôle du respect de ces seuils sont assurés de la manière suivante :

Opérations de crédit

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires aux sociétés du groupe PSA Banque France.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au comité des risques ainsi qu'aux différents organes de surveillance du groupe PSA Banque France.

Le groupe PSA Banque France suit tout particulièrement le niveau de ses engagements vis-à-vis du groupe PSA

Au 31 décembre 2017, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur le groupe PSA

s'élèvent à 119 millions d'euros soit 10% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur le groupe PSA, représentent un montant total de 1 399 millions d'euros. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 142 millions d'euros ;
- Réseau de distribution (sans lien capitalistique avec le groupe PSA) : 1 108 millions d'euros ;
- Corporate (hors réseau de distribution) : 148 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des Fonds propres.

1.6.7 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou

à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

Le groupe PSA Banque France est exposé à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- Fraude interne et fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

Le groupe PSA Banque France est principalement exposé à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit, de marché, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

La cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du groupe PSA Banque France identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des plans de reprise d'activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information. Ils sont testés une fois par an.

1.6.8 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet

d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif de recueil des signalements. La surveillance du risque de non-conformité s'effectue au travers de la réalisation d'un programme de contrôles. Les résultats de ces contrôles sont présentés au comité conformité organisés de façon trimestrielle.

1.6.9 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour le groupe PSA Banque France, le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, réseaux de distribution des marques

- Peugeot, Citroën et DS, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités risques, juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif de recueil des signalements.

1.6.10 Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes PSA et Santander), l'activité et la rentabilité du groupe PSA Banque France peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau de ses actionnaires :

- Des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et les notations de crédit des groupes PSA et Santander ;
- Des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- Des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque des deux actionnaires.

Mesure, maîtrise et surveillance de la corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, les notations à court et à long terme de ses actionnaires. La répercussion sur les notations de crédit du groupe PSA Banque France

d'une éventuelle dégradation d'une notation de ses actionnaires a été étudiée dans le cadre des scénarios de stress de liquidité, et est également prise en compte dans le plan d'urgence de liquidité.

1.7 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe PSA Banque France s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Le groupe PSA Banque France a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France.

1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

En 2016, des faiblesses avaient été identifiées sur les accès aux systèmes d'exploitation, aux bases

de données ainsi qu'aux applications sous-tendant l'établissement des états financiers. Suite à ce constat, la Direction a élaboré un plan d'actions ayant pour objectif de remédier à ces faiblesses et plus globalement d'améliorer l'environnement de contrôle autour des systèmes d'information. Au cours de cet exercice, le plan d'actions prévu a été mis en œuvre avec la mise en place de nouveaux contrôles permettant de palier aux faiblesses identifiées.

1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction rattachée au Secrétariat Général, a été séparée de la fonction conformité à partir du 1^{er} juillet 2017 date de création d'un département dédié au contrôle permanent et distinct du département conformité. Ce dernier veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la mise en place du dispositif de mise en conformité au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Il met en œuvre les outils et les formations appropriés. Il est enfin responsable de la veille réglementaire. A noter que la responsable conformité a été nommée en 2017 en qualité de DPO (*Data Protection Officer*).

L'équipe assurant le contrôle permanent est composée de 4 personnes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Le contrôle permanent est en charge de différentes missions :

- Le contrôle de conformité qui assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité;
- Le contrôle permanent des risques des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;

- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe PSA Banque France ;
- La formalisation et le suivi des recommandations;
- La collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ces fonctions contrôlent notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de premier niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Une cartographie des risques est maintenue par la fonction de gestion et de contrôle des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, le Rapport Annuel de Contrôle Interne et de Mesure et Surveillance des Risques (RACI) sera communiqué aux administrateurs et mis à disposition des commissaires aux comptes, ainsi que transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) avant la fin du mois de mars 2018.

1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités du groupe PSA Banque France, y compris la

sous-traitance. PSA Banque France a fait l'objet de 11 missions d'audit en 2017.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au comité d'audit et risques, l'audit interne contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe PSA Banque France.

1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe PSA Banque France et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe PSA Banque France priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes ainsi que la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, comme par exemple celles définies par

les accords de Bâle III, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des entités du groupe PSA Banque France à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité d'audit et risques peut demander à consulter le Président de PSA Banque France, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et ceux de la filière risques.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités contrôle et des comités conformité, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exerce au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et corporate (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- Les évolutions du dispositif Bâle III ;
- Les marges relatives à l'activité de financement ;
- Les produits et processus, y compris les risques associés ;
- Les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe PSA Banque France selon les délégations en vigueur ;
- Le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- Le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- Les travaux de la conformité.

1.8 Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France

1.8.1 Présentation générale de PSA Banque France

Dénomination sociale :
PSA BANQUE FRANCE
Nationalité : française

Siège social : 9 rue Henri Barbusse,
92230 Gennevilliers, France
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Nanterre :

- N° Siren : 652 034 638
- N° Siret : 652 034 638 00039
- Code APE/NAF: 6419Z

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen, la Banque Centrale Européenne depuis décembre 2015 et du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les questions relevant de sa compétence.

Date de constitution et durée : PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.8.2 Actionnariat - structure du capital social

Actionnariat :

Au 31 décembre 2017, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune entièrement libéré dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote, et
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par la société Peugeot SA et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander ; Les sociétés Peugeot SA et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Modifications intervenues dans la répartition du capital dans les 3 dernières années :

Aucune modification depuis l'entrée au capital de Santander Consumer Banque le 2 février 2015 à hauteur de 50%.

Le pacte d'actionnaires conclu en date du 2 février 2015 au moment de la création de la joint-venture qu'est PSA Banque France, prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une "lock-up period" pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres :

Les titres du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.8.3 Conseil d'administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de 6 ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Durant les trois premières années de la coopération entre les deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque, la Présidence du Conseil a été assurée par un administrateur non exécutif désigné par Santander Consumer Banque, en l'occurrence par Mme Ines Serrano-Gonzalez. Une alternance est intervenue depuis le 28 août 2017, la fonction de Président non exécutif est désormais occupée par un administrateur

désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy Bayle. En début d'exercice 2017 la cooptation comme administrateur de M. Arnaud de Lamothe est également intervenue en remplacement d'un administrateur démissionnaire après recommandation du Comité des Nominations qui apprécie notamment les possibles conflits d'intérêt, les compétences individuelles de chaque administrateur comme les compétences collectives du Conseil.

La Direction Générale a également fait l'objet d'une rotation au 1^{er} septembre 2017. Le nouveau Directeur Général en la personne de M. Jean-Paul

Duparc a été désigné par Santander Consumer Banque et le mandat du Directeur Général Délégué est désormais occupé par M. Laurent Aubineau, désigné par Banque PSA Finance.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de PSA Banque France, sous réserve des actes expressément réservés aux assemblées d'actionnaires ou qui sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration tels que listés dans le pacte d'actionnaires signé entre les deux associés en date du 2 février 2015.

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Treize Conseils d'Administration se sont tenus en 2017. La gouvernance du groupe PSA Banque France résulte de l'application des accords conclus entre les deux actionnaires et se conforme strictement aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Ainsi le Président avec son Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité de Direction et les Comités opérationnels.

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA

Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les mandats des administrateurs de PSA Banque France ne donnent pas lieu au versement de jetons de présence.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2017, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise n'étant pas une société dont le capital est ouvert et coté sur un marché réglementé. Toutefois PSA Banque France applique volontairement l'essentiel des recommandations du code AFEP-MEDEF.

En application des dispositions de l'article L 225-37-4.1° du Code de Commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société PSA Banque France.

1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.8.4.1 Conseil d'administration

Liste des mandats exercés ou expirés sur l'exercice 2017 par les Administrateurs de PSA Banque France et les Représentants Permanents d'Administrateurs.

Rémy BAYLE

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Directeur Général et Administrateur

- Banque PSA Finance

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Opel Bank S.A.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

Mandats expirés au cours de l'exercice 2017

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni)

Jean-Paul DUPARC**Directeur Général**

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2018

Né le : 16 mai 1968

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

Laurent AUBINEAU**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2021

Né le : 29 décembre 1962

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général Délégué et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Administrateur

- PSA Finance Belux

Mandat expiré au cours de l'exercice 2017**Directeur Général et Administrateur**

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

Ines SERRANO-GONZALEZ**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat: 2021

Née le 31 juillet 1965

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Administrateur**

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Banque S.A.

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- Financiera El Corte Ingles, E.F.C. S.A. (Espagne)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2017**Président du Conseil d'Administration**

- PSA Banque France

Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Bank AG (Allemagne)
- Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)

Administrateur

- Grupo Multitel S.A. (Espagne)

Martin THOMAS**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 22 février 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Président du Directoire

- Santander Consumer Banque S.A.

Mandat expiré au cours de l'exercice 2017**Président du Conseil d'Administration**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Arnaud de LAMOTHE**Administrateur**

Début de mandat : 8 février 2017

Echéance du mandat : 2021

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général Délégué**

- Banque PSA Finance

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Président et Administrateur

- Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie)

Administrateur

- PSA Bank Deutschland GmbH
- PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA
- Banca PSA Italia SPA
- PSA Finance UK Limited

Mandats expirés au cours de l'exercice 2017**Président**

- Véhicules d'Occasion Citroën et DS France

Administrateur

- Citroën (Suisse) SA
- Citroën Osterreich GmbH

Andrea BANDINELLI**Directeur Général**

Début de mandat : 5 septembre 2012

Fin du mandat : 1^{er} septembre 2017

Administrateur

Début de mandat : 5 septembre 2012

Fin du mandat : 28 août 2017

Né le 5 Août 1974

Autres mandats expirés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

Carlos APARICIO MANUEL**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 2 février 2015

Fin du mandat : 1^{er} septembre 2017

Administrateur

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 28 août 2017

Né le 1^{er} février 1967

Autre mandat expiré au cours de l'exercice 2017**Directeur Général Délégué et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Alain MARTINEZ**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Fin du mandat : 8 février 2017

Né le 20 septembre 1958

Autres mandats expirés au cours de l'exercice 2017**Directeur Général Délégué**

- Banque PSA Finance

Président et Administrateur

- PSA Renting Italia SPA

Président

- Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie)

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)

Administrateur

- Peugeot Finance International NV (Pays-Bas)
- Banca PSA Italia
- PSA Bank Deutschland GmbH
- PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA

1.8.4.2 Comités

A. Le comité d'audit et risques

Au 31 décembre 2017, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

B. Le comité des nominations

Au 31 décembre 2017, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Ines SERRANO-GONZALEZ	Administrateur de PSA Banque France

C. Le comité des rémunérations

Au 31 décembre 2017, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Ines SERRANO-GONZALEZ	Administrateur de PSA Banque France

D. Le comité exécutif

Au 31 décembre 2017, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué
Patrick POULETTY	Directeur Marketing et Digital
Joaquin BERRAL CHACON	Directeur des Risques
Gregory BONNIN	Directeur des Ressources Humaines
Philippe MEOT	Directeur des Opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire Général
Gilles PEREZ	Directeur du Recouvrement
Philippe CHAILLOUT	Directeur des Ventes
Stéphane RIEHL	Directeur Financier

1.8.5 Rémunérations

Rémunération des dirigeants

En vertu des dispositions légales prévues par l'article L.225-37-3 du Code de Commerce, la Société indique que les rémunérations et avantages en nature versés non par elle-même, mais par une société affiliée à ses mandataires sociaux durant l'exercice, s'établissent à la somme globale (brut fiscal) de 437 405,79 euros se décomposant comme suit :

- Rémunération fixe : 316 341,51 euros
- Rémunération variable : 39 639,00 euros
- Avantage en nature : 81 425,28 euros
- Eléments exceptionnels : 0 euros

Aucune rémunération n'a été versée par la Société à ses deux Présidents successifs sur l'exercice 2017, ceux-ci exerçant un mandat rémunéré au sein des entités ayant le contrôle de la Société. L'information de leurs rémunérations, au titre de cet autre mandat, peut faire l'objet d'une publication par lesdites entités conformément à leur réglementation applicable.

Il en va de même des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société.

Rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe PSA Banque France

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier l'enveloppe globale des rémunérations supportées par la Société durant l'exercice 2017, aux vingt-six personnes répondant aux critères définis à l'article L.511-71 du même Code, s'élève un montant global (brut fiscal) de 3 340 750,82 € se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 444 276,13 €, en rémunérations variables à hauteur de 384 007,80 € et au titre des avantages en nature à hauteur de 512 466,89 €, étant ici précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le montant des rémunérations versées aux personnes identifiées comme « preneuses de risque » sur l'exercice 2017, qui ne sont toutefois pas salariées de la Société et qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société, cette information peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, fixé à 50 000 euros sur l'exercice 2017, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant leur première année de détention.

PSA Banque France n'attribue aucune action ou stock option.

1.8.6 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

PSA Banque France dispose d'une équipe de direction diversifiée qui constitue une source de valeur ajoutée et de performance pour l'entreprise.

En effet, en valorisant la représentation au sein de son conseil d'administration comme au sein de son comité de direction de différentes catégories socio-démographiques et de différentes compétences, appréciées sur des critères objectifs de résultats dans un souci de recherche de complémentarité, PSA Banque France fait de ces différences un atout et traduit ainsi la richesse générée par la mise en place

depuis février 2015 en France, de l'accord de partenariat conclu entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

En étendant progressivement ces mêmes pratiques à l'ensemble de l'entreprise, PSA Banque France souhaite aussi favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

PSA Banque France a pour objectif de mettre en œuvre au plus vite une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

1.8.7 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63 rue de Villiers,
92200 Neuilly-sur-Seine,
société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 €,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2022
Représentée au 31 décembre 2017 par Laurent Tavernier

Mazars

61 rue Henri Régnault,
92400 Courbevoie,
société anonyme au capital de 8 320 000 €, enregistrée
au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représentée au 31 décembre 2017 par Matthew Brown

1.8.8 Investissements

Principaux investissements réalisés au cours des 5 derniers exercices :

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions
2016 - 2017	-	-
2015	1 ^{er} mai 2015 : fusion absorption de SOFIRA dans CREDIPAR	30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA
2013 - 2014	-	-

1.8.9 Conventions intra-groupe

Le groupe PSA Banque France bénéficie de prestations de soutien réalisées par Banque PSA Finance au titre de contrats de services portant notamment sur la comptabilité et les services informatiques. En outre, le groupe PSA Banque France est engagé avec Santander Consumer Banque comme avec certaines autres entités du groupe Santander en ce qui concerne certaines prestations de services telles que l'audit interne, la supervision, l'évaluation et le monitoring des risques.

En dehors de ces contrats de prestations de services conclus en 2015 par PSA Banque France avec l'un ou l'autre de ses actionnaires ou l'une de leur société affiliée, contrats qui ont poursuivi leurs effets sur l'exercice 2017, aucune nouvelle convention n'est intervenue en 2017 entre la Société, l'un de ses actionnaires ou l'un de ses mandataires sociaux.

1.8.10 Délais de paiement

Les tableaux ci-dessous présentent les retards de paiement des fournisseurs et des clients en application

de l'article L 441-6-1 du Code du commerce. Les montants sont présentés en milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Article D.441 - 441 - II. : factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant cumulé des factures concernées TTC	169 405	10 445	5 842	96	209	16 592
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,74%	0,05%	0,03%	0,00%	0,00%	0,07%
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon délais contractuels : selon fournisseurs et dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du code du commerce)					

(en milliers d'euros)	Article D.441 - 441 - II. : factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC		7 851	4 719	2 761	127 619	142 950
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon délais contractuels : selon clients					

1.8.11 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 15 mars 2018, telles que proposées par le Conseil d'Administration du 20 février 2018 s'agissant des comptes sociaux et consolidés de PSA Banque France

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 184 440 595,33 €.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes sociaux et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2017, du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2017 préparés selon le référentiel IFRS, qui font ressortir un produit net bancaire de 451 373 K€, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2017, du rapport de gestion Consolidé du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration.

Cinquième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 428.383.083,51 €, constitué du bénéfice de l'exercice 2017 pour 184 440 595,33 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau antérieur" s'élevant à la somme de 243 942 488,18 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| • Au « report à nouveau » | 335 683 865,59 € |
| • Aux actions | 92 699 217,92 € |

Un dividende de **10,24 €** par action sera mis en paiement en deux fois suivant la tenue de l'Assemblée Générale. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 7,92 € a été versé au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 16,58 € a été versé au titre de l'exercice 2015 et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2014.

Sixième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport.

Septième résolution : Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean Paul DUPARC, né le 16 mai 1968, en qualité d'administrateur, selon décision prise par le Conseil d'Administration le 28 août 2017, en remplacement de Monsieur Andrea BANDINELLI, démissionnaire, pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Paul DUPARC pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Neuvième résolution : Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Laurent AUBINEAU, né le 29 décembre 1962, en qualité d'administrateur, selon décision prise par le Conseil d'Administration le 28 août 2017, en remplacement de Monsieur Carlos APARICIO MANUEL, démissionnaire, pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution : Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale est consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes travaillant pour la Société visées à l'article L.511-71 du même Code durant l'exercice 2017.

La Société indique qu'il a été versé en 2017 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier incluant les preneurs de risques, évaluées au nombre de 26 non pas par elle-même mais par une société affiliée, un montant global (brut fiscal) de 3 340 750,82 € se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 444 276,13 €, en rémunérations variables à hauteur de 384 007,80 € et au titre des avantages en nature à hauteur de 512 466,89 €.

Le montant des rémunérations versées aux personnes visées par l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier qui exercent également un mandat au sein des entités mères contrôlant la Société, n'est pas intégré dans les montants susvisés et fait l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Onzième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

Résolution à caractère extraordinaire

Douzième résolution : Autorisation d'augmenter le capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, considérant les dispositions du second et troisième alinéas de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés, et après avoir pris connaissance du rapport et des préconisations du Conseil d'Administration, n'autorise pas le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles qui seraient réservées aux salariés, aux mandataires sociaux ou à certains d'entre eux.

1.9 Rapport Social et Environnemental

1.9.1 Stratégie de Développement Durable du groupe PSA Banque France

Détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque depuis le 2 février 2015, PSA Banque France et les sociétés qui lui sont pleinement affiliées, CREDIPAR et CLV, intègrent la dimension « Développement Responsable » aussi bien à leur stratégie moyen et long terme que dans leurs opérations au quotidien. Pour l'ensemble des domaines transversaux - Ressources humaines, Charte éthique, Management de la santé et de la Sécurité au Travail - le groupe PSA Banque France applique les politiques qui sont le fruit de la concertation menée avec ses deux actionnaires.

Le groupe PSA Banque France contribue activement, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, à la stratégie de développement de la mobilité durable mise en place par les marques du Groupe PSA en concevant et commercialisant auprès de la clientèle desdites marques, des offres spécifiques de financement et de services répondant à cette exigence nouvelle de mobilité.

Concernant sa responsabilité sociétale, le groupe PSA Banque France respecte la réglementation française applicable, en particulier celle relative à la protection des consommateurs et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en concertation avec les politiques de ses deux actionnaires.

Il applique pleinement la politique RH décidée en commun avec ses deux actionnaires et développe

également des enquêtes auprès de ses collaborateurs et met en place les actions correctrices nécessaires.

La mise en action de ces dimensions combinées - politique RH, offres de mobilité, respect des réglementations liées à l'exercice des activités bancaires - fait du groupe PSA Banque France un acteur essentiel de l'évolution des nouveaux comportements sociétaux, répondant ainsi au mieux aux nouvelles attentes des agents économiques que sont ses clients finaux particuliers et entreprises et les réseaux de distribution automobile des Marques Peugeot, Citroën et DS.

La société est répartie sur plusieurs implantations incluant le siège de l'entreprise à Gennevilliers, ses 12 agences régionales (dont 1 dit « Grand Paris » à Gennevilliers) et l'activité LLD basée sur un site du Groupe PSA à Poissy.

Le groupe PSA Banque France soutient, par la conception et le déploiement d'offres de financement et de services dédiés, le développement des innovations issues de l'activité automobile du Groupe PSA et prend ainsi en compte les risques environnementaux.

En 2017, les activités des Opérations implantées sur les 12 agences Régionales ont été regroupées sur 3 sites (Rennes, Gennevilliers et Lyon) pour améliorer la continuité et la qualité de services à nos apporteurs d'affaires.

1.9.2 Aspects sociaux

Actions menées et orientations prises par l'entreprise pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Dans le domaine RH, le groupe PSA Banque France applique la politique concertée avec ses deux actionnaires (Santé/Sécurité et bien-être au travail, dialogue social, diversité, gestion de l'emploi et développement des compétences...).

Toutefois le groupe PSA Banque France a conservé le bénéfice de certains outils du Groupe PSA mis à disposition de l'ensemble des managers visant à améliorer leurs pratiques managériales : des modules d'auto-formation proposant des solutions concrètes pour traiter des situations précises et un outil d'auto-évaluation contribuant également à l'amélioration des pratiques managériales.

Le groupe PSA Banque France déploie une démarche de progrès : la mise en place d'entretiens avec les salariés prévoyant un Plan de Développement Personnel (PDP). Ainsi, chaque collaborateur bénéficie d'un PDP issu des échanges qui ont lieu avec son manager lors de son entretien annuel d'évaluation visant à mettre en place des actions de nature à favoriser une évolution à court et moyen terme.

a) **Emploi**

Le groupe PSA Banque France conserve ses priorités et maintient ses fondamentaux : le développement des talents et la préservation de la santé et de la sécurité au travail, grâce à des politiques appliquées partout dans l'entreprise. Elle apporte une attention particulière à chaque collaborateur pour lui garantir l'égalité des chances.

- Effectif total :

Effectifs inscrits		
2015	2016	2017
847	858	868

- La répartition des salariés par genre et par statut

2017	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	149	333	482
Cadres	223	163	386
Total	372	496	868

- Dont alternants

2017	Hommes	Femmes	Total
Total	13	32	45

- Embauches et licenciements

Recrutements en CDI		
	2016	2017
Cadres	24	23
Employés	47	68
Total	71	91

Départs en CDI		
	2016	2017
Autres départs	41	47
Démissions	17	24
Licenciements économiques	0	0
Licenciements individuels	7	10
Total	65	81

- Rémunération et évolution

Évolution de la masse salariale	
2017	37 983 402
2016	36 439 835
2015	34 490 179

b) Organisation du temps de travail

Télétravail en 2017		
Cadres	Techniciens	Total
33	20	53

Heures supplémentaires	
2017	12 214
2016	13 585
2015	14 174

Temps partiel			
2017	Techniciens	Cadres	Total
Hommes	2	3	5
Femmes	35	10	45
Total	37	13	50

Heures d'absence rémunérées : 59 360 heures, dont 17 360 heures d'absence maternité et 2 814 heures d'absence liées aux accidents.

En 2017, le taux d'absentéisme maladie est de 3,7% (pour 1 579 760 heures théoriques travaillées). Dans le nombre d'heures théoriques travaillées sont exclus les week-end mais sont inclus les jours fériés et les congés payés.

Cinq accords ont été signés en 2017 :

- Avenant n°10 à l'accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail (Signé par 3 organisations)
- Avenant 2017 à l'accord d'entreprise relatif à la participation et à l'intéressement signé par 3 organisations syndicales le 15/05/2017
- Accord relatif aux salaires 2017 signé par 3 organisations le 24/04/2017
- Accord relatif aux mesures sociales d'accompagnement du plan de regroupement des activités liées au traitement des dossiers de financement au sein des agences de CREDIPAR incluant un PDV conclu le 17/07/2017
- Avenant n°2 à l'accord relatif aux remboursements complémentaires des frais de santé signé le 20/12/2017

c) Relations sociales

Aucun accord spécifique relatif à la santé / sécurité des collaborateurs n'a été signé en 2017.

Ci-dessous les accords existants :

- Régime de prévoyance
- Remboursements complémentaires des frais médicaux
- Mise en œuvre de la réduction du temps de travail
- Accord relatif à la maladie des cadres
- Garde d'enfant malade à domicile – Congé pour enfant malade
- Accord sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel
- Accord cadre mondial de responsabilité sociale du Groupe PSA
- Accord d'adhésion relatif à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Pas d'accident mortel déclaré en 2017.

Accidents	Avec arrêt
Accident de travail	1
Accident de trajet	9
Total	10

d) Santé et sécurité

Maladies professionnelles	0
---------------------------	---

e) Formation

Nombre total d'heures de formation

Heures de formation	Nombre Heures	Moyenne/ collaborateur
Total 2017	14 256	19,5
Total 2016	15 290	20,7

f) Egalité de traitement

Taux de féminisation		
	2016	2017
Part des femmes	57,11%	57,14%

Personnel handicapé	
2017	20
2016	18
2015	16

g) Promotion et respect des conventions de l'OIT

Compte tenu de la réglementation du travail en France (liberté syndicale, travail des enfants..), les enjeux relatifs à la promotion et au respect des conventions de l'OIT sont bien considérés.

1.9.3 Aspects environnementaux

a) Politique générale en matière environnementale

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Le groupe PSA Banque France met en place des actions ponctuelles pour prendre en compte les questions environnementales

Depuis plusieurs années déjà, le groupe PSA Banque France affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Elles se traduisent par :

- la collecte en vue de leur recyclage de certains déchets (piles, encre, papier...),
- la souscription d'un bail vert dans un immeuble classé éco-responsable,
- la réduction des espaces d'archivage,
- la conduite de projets de dématérialisation,
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

D'une façon générale, le groupe PSA Banque France intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets.

Ainsi, le transfert du siège de CREDIPAR en octobre 2016 marque un virage important dans l'engagement du groupe sur le développement durable et l'environnement abordé depuis plusieurs années et qui l'a mené à choisir un bâtiment neuf certifié NF Bâtiment Tertiaire – répondant aux normes BBC /HQE :

- le Bâtiment du siège est équipé d'une centrale GTC (Gestion Technique Centralisée) pour les équipements des postes de chauffage, climatisation, plomberie, éclairage et autre CFO (Courant Fort). Elle permet de programmer et de piloter à distance les équipements du site automatisés de manière efficace et économique et d'avoir également en temps réel la centralisation des alarmes techniques.
- le Restaurant Inter Entreprise est un « Restaurant Vert ».
- l'eau chaude sanitaire du RIE est assurée par des ballons de stockage biénergie (solaire et résistance électrique).
- une bache de récupération des eaux pluviales de 170M3 assure le besoin en eaux pour les espaces verts.
- une organisation du tri sélectif (le papier et DIB (Déchets Industriels Banaux)) est en place : apport volontaire à des points de collecte.

Concernant les consommables :

- des campagnes de sensibilisation sur la bonne utilisation du papier, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des impressions sur les imprimantes partagées permettent de maîtriser la consommation de papier.
- les donneurs d'ordres du groupe PSA Banque France ou émetteurs d'imprimés, privilégient les papiers provenant de forêts gérées de manière durable (labels PEFC (Promouvoir la Gestion Durable de la Forêt) ou FSC (Conseil de Soutien de la Forêt) et confient, pour une large part, leurs travaux d'impression aux imprimeurs homologués « IMPRIM'VERT » (utilisateurs d'encre à base « végétal ») ou PEFC. Depuis 2006, le groupe PSA Banque France déclare annuellement les tonnages des imprimés qu'elle émet ou fait émettre, auprès de CITEO. En tant qu'adhérent, PSA Banque France appose depuis 2014, la boucle papier CITEO sur l'ensemble de ses imprimés émis.
- en 2013, le papier utilisé est passé de 80 gr à 75 gr.
- la récupération des cartouches d'encre et de piles est assurée par une Société extérieure.

Dans le cadre de la rationalisation des déplacements, le groupe PSA Banque France encourage l'utilisation de réunions à distance (audioconférences), a mis en place le télétravail fin 2015 et propose aux collaborateurs, sur le site Intranet, un espace de covoiturage.

Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé du groupe PSA Banque France au 31 décembre 2017.

		Litres	M ²
Papier / carton	Mise en décharge	0	
	Recyclage	256 240	
Bois et palettes	Mise en décharge	0	
	Recyclage	0	
DIB	Mise en décharge	169 620	
Autres déchets non dangereux	Mise en décharge	0	
	Recyclage	74 580	
	Traitement physico chimique ou biologique	0	
Superficie	Siège		8 813

b) Pollution et gestion des déchets

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Cf. tableau ci-dessus

- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

c) Utilisation durable des ressources

- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

- Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

	Consommation en kWh	kgCO ₂ e / kWh	tCO ₂ e
Electricité	661 500	0,072	48

- Utilisation des sols

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

d) Changement climatique

- Rejets de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES liées à l'électricité : 48 tonnes équivalent CO₂

- Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

e) Protection de la biodiversité

- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

f) Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets s'est illustrée en 2017 au sein du restaurant d'entreprise par la présence d'affichages spécifiques avec des supports d'information sur les tables traitant du gaspillage alimentaire et de bacs de tri des déchets. Des contrats sont passés par le restaurant d'entreprise avec des sociétés spécialisées pour valoriser les différents types de déchets (matières plastiques, cartons, bio-déchets, huiles alimentaires usagées), le marc de café est notamment récupéré et mis à disposition des employés pour ses qualités fertilisantes.

1.9.4 Aspects sociétaux

L'offre de mobilité.

En 2017, CREDIPAR a participé activement au lancement de l'offre de Mobilité du Groupe PSA : Free2Move. Free2Move met en œuvre l'ambition du Groupe PSA de devenir le fournisseur préféré de mobilité à l'échelle mondiale en 2030. Elle vise à proposer aux clients, particuliers comme entreprises, l'ensemble de solutions de mobilité le plus complet et pratique, au plus proche de leurs besoins. CREDIPAR est un des piliers de l'offre Free2Move Lease, l'offre de Location Longue Durée du Groupe PSA intégrée dans l'offre de Mobilité comme un Service et non comme un simple outil de financement.

Avec un parc de 229 000 véhicules en Location Longue Durée, CREDIPAR est un acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en France, figurant à la quatrième place du marché français (source SNLVL à fin septembre 2017).

Les solutions de financement de flottes de véhicules permettent aux entreprises, d'opter soit pour un loyer variable en fonction du kilométrage réalisé, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site extranet « Interparc » est proposé aux entreprises clientes afin de permettre à leurs gestionnaires de parc de maîtriser en temps réel, le coût d'utilisation des véhicules - TCO, total cost of ownership -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...).

CREDIPAR s'inscrit dans l'esprit des start-up du moment dont l'objectif est de faciliter la mobilité entre particuliers. Nous mettons en place des offres de financements dédiées à ces offres C2C de type « Earn&Drive », le service d'autopartage d'Automobiles Citroën en partenariat avec Travel Car. Le concept est de proposer au particulier de louer sa voiture lorsqu'elle stationne dans un parking. Les bénéfices de la location permettent au client de réduire le coût de son financement.

Innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux.

a) Impact territorial, économique et social de l'activité

La prévention des risques environnementaux est au cœur des innovations technologiques de CREDIPAR. Le déploiement automatisé de la Gestion Pro Active des contrats de Location Longue Durée, la proposition de l'option de Services Connectés sur trois niveaux en série ou en après-vente sur le véhicule permettent aux gestionnaires de flottes automobiles d'animer, d'encourager leurs conducteurs à avoir une conduite responsable. Elle génère une réduction de la consommation, moins d'émissions polluantes, moins de stress au volant, une réduction du nombre d'accidents. Avec son offre d'assurance automobile, la solution « Pay How You Drive » (Payez en fonction de votre conduite) qui sera bientôt proposée à l'ensemble de nos réseaux permet au client assuré de baisser sa prime d'assurance grâce à une conduite responsable. D'ores et déjà, lorsque le véhicule a des équipements de sécurité de type ADAS¹ la prime s'en trouve optimisée.

Lors des réponses aux appel d'offres, en association avec la marque Peugeot, CREDIPAR a poursuivi l'offre faite à ses clients grands comptes d'une formation à l'éco-conduite à destination des conducteurs des véhicules financés, visant à maîtriser les dépenses de carburant en formant les conducteurs à consommer moins, réduisant ainsi les émissions polluantes et tout en promouvant un meilleur respect de la réglementation routière et participant à la baisse de la sinistralité.

CREDIPAR a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients, dans une démarche zéro papier.

Une solution de signature électronique des contrats de financement, sur le lieu de vente, a été déployée en 2018, réservée pour l'instant à la clientèle des particuliers, cette solution de signature électronique vise à réduire de manière significative l'utilisation du papier, les contrats signés n'étant plus imprimés mais mis à disposition des clients dans un coffre-fort électronique personnalisé.

¹ Une aide à la conduite automobile (en anglais Advanced driver-assistance systems ou ADAS), c'est un système de sécurité active d'information ou d'assistance du conducteur pour, par exemple, éviter l'apparition d'une situation dangereuse risquant d'aboutir à un accident.

L'espace web Client permettant aux clients particuliers de consulter leurs contrats de financement ainsi que leurs données personnelles et d'effectuer des demandes d'actes de gestion ou de mise à jour de leurs données personnelles voit son nombre d'adhérents augmenter continuellement. A chaque souscription de contrat le nouveau client est invité à créer son espace de manière simple et conviviale.

- En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe PSA Banque France soutient l'activité des réseaux de vente des marques Peugeot, Citroën et DS, soit plus de 4 000 concessionnaires et agents, en leur proposant des solutions de financement de leurs stock de véhicules neufs et ou d'occasion, des pièces de rechange, de leurs besoins de trésorerie et de développement.

- Sur les populations riveraines et locales

En avril 2015, le groupe PSA Banque France s'est engagé en France dans l'activité d'épargne grand public et a poursuivi le développement de cette activité initiée par son actionnaire Banque PSA Finance. A fin 2017, l'encours ainsi collecté est supérieur à 1,8 milliard d'euros. Le groupe PSA Banque France s'engage à faire de son activité d'épargne un des moteurs de l'économie réelle : les fonds collectés sont utilisés exclusivement pour soutenir les achats de véhicules et de services par la clientèle auprès des réseaux Peugeot, Citroën et DS en France. Plus généralement, en proposant des solutions de financement à la clientèle finale des trois marques pour l'acquisition de leur véhicule, c'est l'ensemble de la filière automobile que le groupe PSA Banque France contribue à soutenir.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

PARTIE PRENANTE	INFORMATION COMMUNICATION	DIALOGUE-CONSULTATION	ACCORDS - PARTENARIATS
Autorités de tutelle			
ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	Rapport Annuel de Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR / BCE 	
	Charte de contrôle Interne Autorité de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers 	
BCE- Banque Centrale Européenne	Autorité principale de contrôle		
Autorité de tutelle			
AMF - Autorité des Marchés Financiers	Rapports réglementaires requis par l'activité de prestataire de services d'investissement de PSA Banque France (rapport annuel, rapport protection des avoirs)	<ul style="list-style-type: none"> Habilitation à la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) et délivrance d'une carte professionnelle nominative. 	
Associations professionnelles	ASF – Association Française des Sociétés Financières FBF – Fédération Bancaire Française SNLVL – Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée	<ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail Echanges ponctuels en tant que de besoin. 	
Partenaires commerciaux,	ARKEA BANKING SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Coopération opérationnelle 	
Salariés, Comité d'Entreprise		<ul style="list-style-type: none"> Consultations/Informations Avis réglementaires 	
Organisme de certification	Bureau Veritas	<ul style="list-style-type: none"> Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008 	

Fournisseurs		• Appels d'offre	
Association de consommateurs	Via l'ASF	• Participation à des travaux liés au crédit à la consommation	
Actionnaires	- 50% : Banque PSA Finance filiale du Groupe PSA à 100% - 50% Santander Consumer Banque, filiale de Santander Consumer Finance SA, elle-même contrôlée par BANCO SANTANDER	• Assemblée Générale • Conseil d'administration	
Investisseurs	Banques, Investisseurs institutionnels		
Autres Banques, Compagnies d'Assurance	AXA, CHUBB	• Benchmark	Partenariats opérationnels
Réseaux de distribution	Concessionnaires, filiales et succursales du groupe PSA	• Prescripteurs, clients	
Entités du groupe PSA	Les 3 marques historiques du Groupe PSA (Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et DS) Activité de support: - Informatique	• Politique commerciale • Déploiement de la politique RH en concertation avec Santander Consumer Banque	
Agence de notation	Moody's S&P	• Présentation des résultats	
Médias	Communiqués de presse Site Internet	• Équipes dédiées aux relations presse	

- Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2017, PSA Banque France a :

- participé à l'opération nationale « Pièces jaunes » pour aider la Fondation Hôpitaux de Paris qui intervient auprès des enfants hospitalisés. 5,7 kg de pièces ont été remis à la Poste.
- poursuivi la collecte de bouchons, toute l'année, pour l'association « Roulez petits bouchons » qui offre du matériel médical aux personnes en situation de handicap. 3 bacs de bouchons ont été remis à l'association.
- collecté 20 paires de lunettes inutilisées destinés à des ONG partenaires de C-Evidentia, notre prestataire optique.
- participé à la collecte de piles usagées, via la Sté SCRELEC. 3 bacs de collecte leur ont été remis, participant ainsi à un don de leur part au Téléthon.
- poursuivi son partenariat avec l'ADEP, qui emploie des personnes handicapées pour le recyclage de pochettes de contrats et l'envoi de courriers en recommandé, pour un chiffre d'affaire de 10 052 €.
- vendu aux collaborateurs le miel produit par les ruches installées sur le toit du siège social et gérées par l'association Bee-Opic, au profit de l'AFM-Téléthon (don de 835 €).

- Actions de partenariat ou de mécénat

c) Sous-traitance et fournisseurs

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

Afin de promouvoir les concepts de développement responsable et d'entreprise, les principales valeurs qui doivent régir l'activité des collaborateurs ont été définies dans une Charte Ethique en 2016. Cette ambition se traduit par des engagements collectifs pris envers les principales contreparties et notamment les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires.

Officialisés dans les politiques internes et les contrats, ces engagements sur le développement responsable, formalisés par des règles de conduite éthique, encadrent les actions du Groupe PSA Banque France notamment dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale, de la qualité, de l'information financière et de la communication.

d) Loyauté des pratiques

Ces règles couvrent :

- le respect de la loi
- le respect des personnes et de l'environnement
- le respect des clients
- le respect du groupe PSA Banque France et de ses actionnaires.

Tous les collaborateurs doivent appliquer ces règles de bonne conduite dans l'exécution de leurs tâches. La violation de ces règles peut entraîner des sanctions pour infraction au droit du travail, outre toutes celles prévues par le droit administratif ou le droit pénal qui pourraient résulter d'une telle violation.

En conformité avec la loi n°2016-1691, dite « loi Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe PSA Banque France a renforcé son dispositif destiné à prévenir et à détecter des faits de corruption ou de trafic d'influence en France ou à l'étranger. La cartographie des risques de corruption a été largement enrichie en 2017. Une évaluation de l'exposition du Groupe PSA Banque France à l'ensemble de ces risques a été effectuée et n'a pas mis en évidence de défaillance majeure.

Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place qui repose notamment sur une procédure cadre, un dispositif de formation des collaborateurs, ainsi qu'un ensemble de contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel. A ce titre, le Groupe PSA Banque France dispose notamment des outils de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ; La qualité de Personne Politiquement Exposée est également contrôlée afin de mettre en place les diligences requises, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds.

e) Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe PSA Banque France a mis en place en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014, un dispositif de recueil des signalements à l'intention de tous ses collaborateurs quel que soit la nature de leur lien contractuel qui permet à tout salarié du groupe de porter à la connaissance du responsable de la conformité toute situation de non-conformité liée aux activités ou d'éventuels dysfonctionnements dont il aurait connaissance. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par les procédures internes (décrivant les attendus à l'égard de chaque collaborateur notamment en termes de fiabilité des informations fournies, de respect de la loi, de respect du client, de l'entreprise et des personnes), et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

La formation engagée depuis 2014 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est poursuivie en 2017. L'ensemble des collaborateurs a reçu une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que tous les nouveaux collaborateurs dans le cadre de leur intégration au sein de l'entreprise.

De plus dans le cadre de la réglementation relative à la protection des consommateurs, des formations sont dispensées aux nouveaux collaborateurs en vue de les sensibiliser pleinement au devoir d'information et de conseil des clients.

La distribution de crédits à la consommation, qui représente environ 65% du total des crédits distribués, fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs.

Le groupe PSA Banque France dispose d'un processus de détection de ses clients particuliers en situation de fragilité financière en application de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Ce dispositif mis en œuvre en après-vente et au recouvrement permet, selon des critères prédéfinis, d'identifier précocement les clients fragiles, de les accompagner et de trouver des solutions internes qui évitent l'aggravation de leur situation financière. Les collaborateurs concernés par ce dispositif bénéficient annuellement d'une formation spécifique.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, le groupe PSA Banque France a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute filiale ou succursale de Banque PSA Finance de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

f) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

CREDIPAR adhère au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF – et mentionne, dans ses contrats de crédit, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations. Toute réponse négative du Département Consommateurs à la réclamation du client particulier donne lieu à communication des coordonnées du Médiateur indépendant.

CREDIPAR a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

CREDIPAR participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Le groupe PSA Banque France interroge désormais ses clients en ligne pour augmenter encore leur satisfaction et améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi depuis 2 ans ce sont près de 19 000 clients qui ont répondu. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible.

g) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le groupe PSA Banque France veille à lutter contre l'exclusion sociale et à promouvoir le respect des droits de l'Homme en favorisant l'égalité hommes-femmes et la diversité du recrutement de ses collaborateurs.

1.9.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

PSA BANQUE FRANCE

Société Anonyme

9 rue Henri Barbusse
92230 Gennevilliers

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

PSA BANQUE FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société **PSA BANQUE FRANCE**, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000², ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ **Informations sociales** : effectif total ; nombre de femmes ; nombre d'hommes ; embauches ; départs ; licenciements ; taux d'absentéisme ; accidents de travail et de trajet, nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales : consommation d'énergies ; déchets générés par l'activité ; émissions de GES.

Informations sociétales : lancement de l'offre de Mobilité du Groupe PSA ; loyauté des pratiques ; actions engagées pour prévenir la corruption ; mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

⁴ CREDIPAR

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2018

L'organisme tiers indépendant
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Gilles Hengoat
Associé

2

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

2.1	Bilan consolidé	66
2.2	Compte de résultat consolidé	67
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	68
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	68
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	69
2.6	Notes aux états financiers consolidés	70
2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	109

2.1 Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP	3	364 814	260 506
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	4	2 383	4 251
Instruments dérivés de couverture	5	48	242
Actifs financiers disponibles à la vente		3	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6	525 102	472 947
Prêts et créances sur la clientèle	7 et 32	10 213 625	9 224 565
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 et 20	(3 097)	(5 600)
Actifs d'impôts courants	34.1	18 545	933
Actifs d'impôts différés	34.1	235	959
Comptes de régularisation et actifs divers	9	258 350	237 446
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immobilisations corporelles	10	9 506	9 623
Immobilisations incorporelles	10	-	-
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'actif		11 389 514	10 205 875

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Passif			
Banques centrales, CCP		38	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	45	2 954
Instruments dérivés de couverture	12	85	832
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 804 231	4 637 609
Dettes envers la clientèle	14	2 154 374	1 826 121
Dettes représentées par un titre	15	3 334 383	1 967 051
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 et 20	239	589
Passifs d'impôts courants	34.1	4 231	17 221
Passifs d'impôts différés	34.1	280 173	251 307
Comptes de régularisation et passifs divers	17	455 657	405 151
Provisions	18	24 894	16 738
Dettes subordonnées	19	155 116	-
Capitaux propres		1 176 048	1 080 258
- Capitaux propres part du groupe		1 176 048	1 080 258
- Capital et réserves liées		757 060	743 617
- Réserves consolidées		420 748	338 537
- dont résultat net - part du groupe		167 346	148 710
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(1 760)	(1 896)
- Intérêts minoritaires		-	-
Total du passif		11 389 514	10 205 875

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		404 376	392 329
- Intérêts et produits au coût amorti	24	387 225	391 981
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux	20	2 503	(9 120)
- Intérêts des instruments financiers de couverture	25	(4 316)	(7 443)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	20	3 025	3 950
- Intérêts et charges assimilées		(174)	(290)
- Autres produits et charges	26	16 113	13 251
Intérêts et produits nets de placements		60	12
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		58	-
- Variation de juste valeur des titres		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		2	7
- Frais d'acquisition		-	5
Coût net de refinancement		(49 714)	(59 913)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		5	11
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits	27	(12 088)	(20 099)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre	28	(9 243)	(8 751)
- Intérêts sur comptes d'épargne	29	(22 783)	(26 267)
- Charges sur engagements de financement reçus		(996)	(1 219)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		350	(645)
- Intérêts des instruments financiers de couverture		462	290
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(350)	652
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		(4 457)	(3 666)
- Autres produits et charges divers		(614)	(219)
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	-
- Opérations de taux		-	-
- Opérations de change		-	-
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		(301)	(74)
Marge sur autres prestations de services	30	96 952	87 084
- Produits		99 921	89 842
- Charges		(2 969)	(2 758)
Produit Net Bancaire		451 373	419 438
Charges générales d'exploitation	31	(145 295)	(151 620)
- Personnel		(61 566)	(59 612)
- Autres charges générales d'exploitation		(83 729)	(92 008)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations		(2 170)	(1 854)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés		(76)	(1 098)
Résultat brut d'exploitation		303 832	264 866
Coût du risque	32	(31 862)	(20 456)
Résultat d'exploitation		271 970	244 410
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		(191)	(210)
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation	33	(10 245)	-
Résultat avant impôt		261 534	244 200
Impôt sur les bénéfices	34.2 et 34.3	(94 188)	(95 490)
Résultat net		167 346	148 710
- dont intérêts minoritaires		-	-
- dont part du groupe		167 346	148 710
Résultat par action (en euros)		18,49 €	16,43 €

2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017			31.12.2016		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Résultat net	261 534	(94 188)	167 346	244 200	(95 490)	148 710
- dont intérêts minoritaires			-			-
Eléments recyclables par résultat						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	20	-	20
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	20	-	20
Eléments non recyclables par résultat						
Ecart actuariel sur engagements de retraite	207	(71)	136	(1 791)	617	(1 174)
Autres	5	-	5	-	-	-
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	212	(71)	141	(1 771)	617	(1 154)
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	261 746	(94 259)	167 487	242 429	(94 873)	147 556
- dont intérêts minoritaires			-			-
- dont part du groupe			167 487			147 556

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital et réserves liées			Ecart d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Ecart actuariel sur engagements de retraite			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2015	144 843	741 915	5 345	191 433	(20)	(722)	1 082 794	-	1 082 794
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	82	(82)	-	-	-	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	148 710	20	(1 174)	147 556	-	147 556
Dividendes versés à Santander Consumer Banque	-	(74 284)	-	(762)	-	-	(75 046)	-	(75 046)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	(74 284)	-	(762)	-	-	(75 046)	-	(75 046)
Au 31 décembre 2016	144 843	593 347	5 427	338 537	-	(1 896)	1 080 258	-	1 080 258
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	13 443	(13 443)	-	-	-	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	167 351	-	136	167 487	-	167 487
Dividendes versés à Santander Consumer Banque	-	-	-	(35 849)	-	-	(35 849)	-	(35 849)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(35 849)	-	-	(35 849)	-	(35 849)
Au 31 décembre 2017	144 843	593 347	18 870	420 748	-	(1 760)	1 176 048	-	1 176 048

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Au 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Il en est de même au 31 décembre 2017, aucun mouvement n'ayant eu lieu sur la période.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Fonds propres et exigence de fonds propres" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net revenant au groupe PSA Banque France		167 346	148 710
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
- Variation des autres provisions et amortissements		12 167	1 343
- Variation des impôts différés		29 519	(4 573)
- Résultats sur cessions		76	1 098
Marge brute d'autofinancement		209 108	146 578
Augmentation/Diminution liée à des			
- prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
- dettes envers les établissements de crédit		(833 728)	(134 495)
Variation des créances sur la clientèle		(990 536)	(960 920)
Augmentation/Diminution liée à des			
- dettes envers la clientèle		328 253	456 512
- actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers		1 868	(1 064)
- passifs financiers à la juste valeur par résultat		(2 914)	(242)
- instruments dérivés de couverture		(553)	3 064
- dettes représentées par un titre		1 367 332	425 291
Variation des autres actifs d'exploitation		(102 023)	(75 343)
Variation des autres passifs d'exploitation		98 482	137 213
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		75 289	(3 406)
Acquisitions de filiales		-	-
Cessions de filiales		-	-
Acquisitions d'immobilisations		(3 997)	(8 865)
Cessions d'immobilisations		1 868	1 621
Effet des variations de périmètre		-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 129)	(7 244)
Dividendes versés à Santander Consumer Banque		(35 849)	(75 046)
Dividendes versés à Banque PSA Finance		(35 849)	(75 046)
Augmentation de capital		-	-
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée		155 000	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières		83 302	(150 092)
Effets des variations de cours de change		-	-
Variation de la trésorerie		156 462	(160 742)
Trésorerie à l'ouverture		733 453	894 195
Caisse, Banques centrales, CCP		260 506	98 378
Bons du Trésor		-	132 939
Comptes courants et prêts au jour le jour		472 947	662 878
Trésorerie à la clôture		889 916	733 453
Caisse, Banques centrales, CCP	3	364 814	260 506
Bons du Trésor		-	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	6	525 102	472 947

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice et structure du groupe	71
Note 2	Principes comptables	73
Note 3	Caisse, banques centrales, CCP	80
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	80
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	81
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit	82
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle	83
Note 8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	86
Note 9	Comptes de régularisation et actifs divers	86
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	87
Note 11	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	88
Note 12	Instruments dérivés de couverture - passifs	89
Note 13	Dettes envers les établissements de crédit	90
Note 14	Dettes envers la clientèle	90
Note 15	Dettes représentées par un titre	91
Note 16	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	92
Note 17	Comptes de régularisation et passifs divers	92
Note 18	Provisions	93
Note 19	Dettes subordonnées	93
Note 20	Instruments financiers à terme	94
Note 21	Echéanciers et risques de liquidité	95
Note 22	Juste valeur des actifs et passifs financiers	97
Note 23	Autres engagements	98
Note 24	Intérêts et produits au coût amorti	99
Note 25	Intérêts des instruments financiers de couverture	100
Note 26	Autres produits et charges	100
Note 27	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	100
Note 28	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	101
Note 29	Intérêts sur comptes d'épargne	101
Note 30	Marge sur autres prestations de services	101
Note 31	Charges générales d'exploitation	101
Note 32	Coût du risque	102
Note 33	Autres éléments hors exploitation	103
Note 34	Impôt sur les bénéfices	104
Note 35	Information sectorielle	105
Note 36	Honoraires des Commissaires aux Comptes	107
Note 37	Evénements postérieurs à la clôture	108

A. Faits marquants de l'exercice

Stratégie de refinancement

Le groupe PSA Banque France bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance en complément des financements apportés par les opérations de titrisation de créances, de collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Après les premières émissions en 2016 de titres de créances négociables, la stratégie de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie en 2017 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux et notamment la réalisation en janvier puis en septembre 2017 des deux premières émissions obligataires sous programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune.

Conseil d'administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de 6 ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Durant les trois premières années de la coopération entre les deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque, la Présidence du Conseil a été assurée par un administrateur non exécutif désigné par Santander Consumer Banque, en l'occurrence par Mme Ines Serrano-Gonzales. Une alternance est intervenue depuis le 28 août 2017, la fonction de Président non exécutif est désormais occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy Bayle. En début d'exercice 2017 la cooptation comme administrateur de M. Arnaud de Lamothe est également intervenue en remplacement d'un administrateur démissionnaire après recommandation du Comité des Nominations qui apprécie notamment les possibles conflits d'intérêt, les compétences individuelles de chaque administrateur comme les compétences collectives du Conseil.

La Direction Générale a également fait l'objet d'une rotation au 1^{er} septembre 2017. Le nouveau Directeur Général en la personne de M. Jean-Paul Duparc a été désigné par Santander Consumer Banque et le mandat du Directeur Général Délégué est désormais occupé par M. Laurent Aubineau, désigné par Banque PSA Finance.

Lancement de Free2Move Lease

L'année 2017 a vu la création de Free2Move Lease (F2ML), la structure de Location Longue Durée interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique de mobilité pour tous « Free2Move ». PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client au travers d'équipes dédiées.

Plan de regroupement des agences

Un plan de regroupement des agences a été lancé en 2017. La nouvelle organisation s'articule désormais autour de trois pôles, et sera à maturité courant 2018. Elle permet de répondre de manière réactive aux attentes des clients et aux variations de volume d'activité avec la capacité de traiter des demandes de financement omnicanal émanant de toute la France. Cette transformation a nécessité l'élaboration d'un plan de départ volontaire avec un accompagnement social important.

B. Evolution du périmètre

En juillet 2017, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French LT Leases Master des créances correspondant aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juillet 2017.

En juillet 2017, CREDIPAR a procédé au rachat des créances cédées au FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1, créé en 2014. Il a été procédé en conséquence à la liquidation de ce compartiment. Le FCT étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

En octobre 2017, CREDIPAR a procédé au rachat des créances cédées au FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2, créé en 2013. Il a été procédé en conséquence à la liquidation de ce compartiment. Le FCT étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

En novembre 2017, CREDIPAR a procédé au rachat des créances cédées au FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A, créé en 2013. Il a été procédé en conséquence à la liquidation de ce compartiment. Le FCT étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de PSA Banque France			31.12.2017	
		Directe	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
		%	%	Détenue par		
Filiales						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
Entités ad hoc						
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	France	-	-		IG	100

Sociétés	Pays	Participation de PSA Banque France			31.12.2016	
		Directe	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
		%	%	Détenue par		
Filiales						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
Entités ad hoc						
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	France	-	-		-	-
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	France	-	-		IG	100

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2017, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2013-04 du 7 novembre 2013, qui sera remplacée par la recommandation ANC N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2016, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2017.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2017

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017 et appliqués par le groupe PSA Banque France sont les suivants :

- Amendements à IAS 7 – Etat des flux de trésorerie : Disclosure Initiative

Les amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

- Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe PSA Banque France.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2017

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2017, non encore

adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1^{er} janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus du groupe PSA Banque France sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour le groupe PSA Banque France.

- **IFRS 9** – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- classification et évaluation des instruments financiers,
- dépréciation des actifs financiers et
- couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

En coopération avec Santander et Banque PSA Finance, PSA Banque France a réalisé les travaux d'analyse des impacts de la norme IFRS 9 courant 2016 et 2017.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, ainsi qu'à l'instar de Santander et Banque PSA Finance, PSA Banque France ne retraitera pas les chiffres des périodes antérieures.

En conséquence, PSA Banque France comptabilisera toute différence entre la valeur comptable précédente (2017) et la valeur comptable au début de l'exercice auquel appartient la date de première application (2018) dans le solde d'ouverture des capitaux propres de ce même exercice 2018. L'impact estimé est indiqué dans le rapport de gestion.

Les impacts de la norme IFRS 9 pour PSA Banque France au 1^{er} janvier 2018 se détaillent comme suit :

Phase 1 - Classification et évaluation des instruments financiers : Absence d'impact au 1er janvier 2018.

Sur la base des analyses effectuées sur la phase 1 - Classification et évaluation, il ressort que l'essentiel des instruments financiers qui étaient comptabilisés au coût amorti (les financements et créances de location) et à la juste valeur par résultat sous IAS 39 continueront à remplir

les conditions pour une comptabilisation au coût amorti et à la juste valeur par résultat respectivement sous IFRS 9.

Les titres de participation des sociétés non consolidées comptabilisés au coût amorti sous IAS 39 du fait d'une activité opérationnelle non significative seront reclassés en juste valeur par résultat sous IFRS 9 sans impact sur les comptes de PSA Banque France au 1er janvier 2018.

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers : L'impact estimé au 1er janvier 2018 est indiqué dans le rapport de gestion.

PSA Banque France s'appuiera pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sur la méthodologie de calcul des différents paramètres de risques (données utilisées, segmentation des portefeuilles, évaluation individuelle ou collective, choix de modélisation – notamment probabilité de défaut (PD) lifetime, exposition courante des contrats au moment de la tombée en défaut (EAD) lifetime, etc.) ainsi que sur l'intégration des données prospectives : définition des scénarios macroéconomiques et modalités de prise en compte dans les pertes de crédit attendues.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sont élaborés en coopération avec Santander et Banque PSA Finance.

Phase 3 - Couverture des instruments financiers.

PSA Banque France, à l'instar de Santander, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions relatives à la comptabilité de couverture et de rester intégralement sous IAS 39 pour la comptabilité des opérations de couverture.

- IFRS 16 – Contrats de location. Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 9 novembre 2017. IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Les autres textes sont sans impact significatif sur le groupe PSA Banque France.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe PSA Banque France est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe PSA Banque France sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société PSA Banque France et de ses filiales, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de PSA Banque France et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur en France et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à G ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint

et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe PSA Banque France ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2018.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles PSA Banque France détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

A.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ». Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'écart de réévaluation au titre des opérations en devises dans les comptes de PSA Banque France.

A.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.4 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans les comptes sociaux en normes françaises les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie,

catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Le groupe PSA Banque France dans son intégralité représente une seule UGT.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe PSA Banque France a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Le groupe PSA Banque France comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe PSA Banque France ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts. Cette stratégie de couverture n'a pas été utilisée pour l'instant par le groupe PSA Banque France.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ; Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
 - **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
 - **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.
- Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la note 22.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Sont enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur du groupe PSA Banque France.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les placements d'actifs liquides au sens du règlement UE n° 575/2013 et du règlement délégué UE n° 2015/61, ainsi que les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée

des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
 - Financement par crédit,
 - Location avec option d'achat,
 - Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.
- **Les créances commerciales**, tels que définis par la réglementation bancaire française. Elles financent les véhicules et les pièces de rechange du réseau.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net du groupe PSA Banque France. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car le groupe PSA Banque France ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit peuvent faire l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

- ***Dépréciation de l'encours sain sans et avec impayés :***

Des probabilités de défaut distinctes sont calculées sur les encours sains sans et avec impayés sur le principe pertes encourues mais non encore signifiées : l'indicateur de dépréciation (Loss event) n'est pas connu par la banque (ex : perte d'emploi, événement familial inattendu, ...).

La période d'émergence (durée entre l'évènement et le défaut) ne peut être modélisée compte-tenu de l'absence de données sur la nature de ces évènements. Elle a été arbitrairement fixée à 12 mois.

On calcule donc une probabilité de défaut à 12 mois, distincte pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part, à partir des taux de défaut annuels moyens observés sur des périodes de 12 mois glissants.

- ***Dépréciation des créances douteuses :***

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Le groupe PSA Banque France a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration (client Neiertz), il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».

- **Passages en pertes :**

Les procédures du groupe PSA Banque France prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à crédit, et 24 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat, la Location longue durée ou le Crédit revolving. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate Réseau » et « Corporate et assimilés »

- **Dépréciation de l'encours sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)**

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...).

PSA Banque France a par conséquent enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate au sens d'IAS 39. AG90 à fin 2017.

- **Dépréciation des encours douteux sur base individuelle**

Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.

Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

- **Passage en pertes**

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

E. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe PSA Banque France a identifié les trois segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën et DS, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la note Information sectorielle.

F. Engagements de retraites

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (note 18). Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

G. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la note 23 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la note 20 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Caisse et CCP	-	1
Banque centrale (1)	364 814	260 505
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	24 730	20 291
Total	364 814	260 506

(1) En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type HQLA dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers

4.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	2 377	6 538
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	1 679
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	(2 368)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	6	81
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	21
Total	2 383	4 251

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 11).

4.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - actifs

Pour 2017

(en milliers d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Juste valeur positive	2 411	(34)	2 377	-	2 377
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	2 411	(34)	2 377	-	2 377
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	40	(34)	6	-	6
- swaps avec appel de marge	40	(34)	6	-	6
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	2 451	(68)	2 383	-	2 383
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 17)	-	-	-	-	-
Total au passif	-	-	-	-	-

Pour 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Juste valeur positive	6 590	(52)	6 538	-	6 538
- swaps avec appel de marge	2 898	(25)	2 873	-	2 873
- swaps sans appel de marge	3 692	(27)	3 665	-	3 665
Compensation	-	-	-	(2 368)	(2 368)
Produits à recevoir	108	(27)	81	-	81
- swaps avec appel de marge	108	(27)	81	-	81
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	6 698	(79)	6 619	(2 368)	4 251
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 17)	-	-	2 738	(2 368)	370
Total au passif	-	-	2 738	(2 368)	370

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

5.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur positive des swaps de couverture	245	591
- des obligations	-	-
- des emprunts	241	591
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	4	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(199)	(352)
Produits à recevoir sur swaps de couverture	2	3
Total	48	242

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).
L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2017

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	1 186	(941)	245	-	245
- swaps avec appel de marge	1 186	(941)	245	-	245
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(199)	(199)
Produits à recevoir	8	(6)	2	-	2
- swaps avec appel de marge	8	(6)	2	-	2
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	1 194	(947)	247	(199)	48
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 17)	-	-	199	(199)	-
Total au passif	-	-	199	(199)	-

Pour 2016

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	2 617	(2 026)	591	-	591
- swaps avec appel de marge	2 617	(2 026)	591	-	591
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(352)	(352)
Produits à recevoir	13	(10)	3	-	3
- swaps avec appel de marge	13	(10)	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	2 630	(2 036)	594	(352)	242
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 17)	-	-	352	(352)	-
Total au passif	-	-	352	(352)	-

Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation créances à vue / à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Créances à vue hors groupe	525 102	472 947
- Comptes ordinaires débiteurs	522 674	472 947
- dont détenus par les fonds de titrisation	187 012	207 050
- Comptes et prêts financiers au jour le jour	2 428	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance (1)	2 428	-
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	525 102	472 947

(1) Ce montant correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Note 7 Prêts et créances sur la clientèle

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Vente à crédit	2 069 448	1 928 396
- dont encours titrisés (1)	1 180 474	1 237 834
Location avec option d'achat (2)	2 630 565	2 034 338
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 946 902	2 306 476
- dont encours titrisés (1)	1 048 306	957 538
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(316 337)	(272 138)
- dont encours titrisés (1)	(107 477)	(116 087)
Location longue durée (2)	2 315 916	2 197 728
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 548 957	2 403 713
- dont encours titrisés (1)	965 197	370 114
Intérêts non courus sur location longue durée	(233 015)	(205 932)
- dont encours titrisés (1)	(97 238)	(28 221)
Dépôts de garantie activité location	(26)	(53)
- dont encours titrisés (1)	-	-
Créances commerciales	2 324 976	2 188 523
- Entreprises liées avec le groupe PSA	3 098	22 487
- Hors groupe	2 321 878	2 166 036
- dont encours titrisés (1)	863 249	934 831
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	610 604	636 819
Comptes ordinaires	119 170	108 220
- Entreprises liées avec le groupe PSA	788	1 390
- Hors groupe	118 382	106 830
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	142 946	130 541
- Etalement des coûts d'acquisition	218 894	192 554
- Etalement des frais de dossiers	(24 867)	(24 247)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(51 081)	(37 766)
Total des créances au coût amorti (3)	10 213 625	9 224 565
- dont encours titrisés (1)	3 852 511	3 356 009

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 7.4).

(2) Le groupe PSA Banque France ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en milliers d'euros)	Segment IFRS 8		Corporate Réseau		Client final		Total	
	(A - cf renvoi B Note 32.1)		(B - cf renvoi A Note 32.1)		(C - cf renvoi C Note 32.1)			
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Vente à crédit	3 456	3 484	2 063 999	1 923 087	1 993	1 825	2 069 448	1 928 396
Location avec option d'achat	9 170	10 097	2 587 712	1 999 773	33 683	24 468	2 630 565	2 034 338
Location longue durée	147 765	112 942	1 354 976	1 200 013	813 175	884 773	2 315 916	2 197 728
Créances commerciales	2 324 976	2 188 523	-	-	-	-	2 324 976	2 188 523
Autres créances	586 461	598 208	21 426	36 057	2 717	2 554	610 604	636 819
Comptes ordinaires	119 071	108 214	3	-	96	6	119 170	108 220
Éléments intégrés au coût amorti	(256)	(4 969)	120 765	96 888	22 437	38 622	142 946	130 541
Total des encours par segment IFRS 8	3 190 643	3 016 499	6 148 881	5 255 818	874 101	952 248	10 213 625	9 224 565

7.3 Echéanciers

Pour 2017

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2017
Vente à crédit	8 584	159 579	157 373		299 796	1 432 726	11 390	2 069 448
Créances brutes	62 207	159 579	157 373		299 796	1 432 726	11 390	2 123 071
Dépréciations	(53 623)	-	-		-	-	-	(53 623)
Location avec option d'achat	6 818	154 293	154 771		345 354	1 969 205	124	2 630 565
Créances brutes	40 482	154 293	154 771		345 354	1 969 205	124	2 664 229
Dépréciations	(33 664)	-	-		-	-	-	(33 664)
Location longue durée	22 606	352 036	265 646		470 582	1 204 321	725	2 315 916
Créances brutes	50 592	352 036	265 646		470 582	1 204 321	725	2 343 902
Dépôts de garantie	(26)	-	-		-	-	-	(26)
Dépréciations	(27 960)	-	-		-	-	-	(27 960)
Créances commerciales	75 734	1 780 914	325 445		141 025	1 857	-	2 324 976
Créances brutes	89 496	1 780 914	325 445		141 025	1 857	-	2 338 737
Dépôts de garantie	-	-	-		-	-	-	-
Dépréciations	(13 762)	-	-		-	-	-	(13 762)
Autres créances	16 519	180 102	25 411		215 796	138 626	34 151	610 604
Créances brutes	64 283	180 102	25 411		215 796	138 626	34 151	658 369
Dépréciations	(47 764)	-	-		-	-	-	(47 764)
Comptes ordinaires	119 170	-	-		-	-	-	119 170
Créances brutes	119 396	-	-		-	-	-	119 396
Dépréciations	(226)	-	-		-	-	-	(226)
Éléments intégrés au coût amorti	142 946	-	-		-	-	-	142 946
Total créances nettes	392 377	2 626 924	928 646		1 472 553	4 746 735	46 390	10 213 625
Créances brutes	426 453	2 626 924	928 646		1 472 553	4 746 735	46 390	10 247 701
Dépôts de garantie	(26)	-	-		-	-	-	(26)
Dépréciations	(176 996)	-	-		-	-	-	(176 996)
Éléments intégrés au coût amorti	142 946	-	-		-	-	-	142 946

Pour 2016

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2016
Vente à crédit	8 546	159 216	157 182		291 556	1 301 844	10 052	1 928 396
Créances brutes	75 268	159 216	157 182		291 556	1 301 844	10 052	1 995 118
Dépréciations	(66 722)	-	-		-	-	-	(66 722)
Location avec option d'achat	3 165	114 936	123 804		248 674	1 539 352	4 407	2 034 338
Créances brutes	34 665	114 936	123 804		248 674	1 539 352	4 407	2 065 838
Dépréciations	(31 500)	-	-		-	-	-	(31 500)
Location longue durée	19 485	350 953	249 919		452 548	1 124 687	136	2 197 728
Créances brutes	47 101	350 953	249 919		452 548	1 124 687	136	2 225 344
Dépôts de garantie	(53)	-	-		-	-	-	(53)
Dépréciations	(27 563)	-	-		-	-	-	(27 563)
Créances commerciales	37 581	1 705 927	282 204		160 849	1 962	-	2 188 523
Créances brutes	44 794	1 705 927	282 204		160 849	1 962	-	2 195 736
Dépôts de garantie	-	-	-		-	-	-	-
Dépréciations	(7 213)	-	-		-	-	-	(7 213)
Autres créances	6 444	179 090	40 783		194 669	180 991	34 842	636 819
Créances brutes	51 679	179 090	40 783		194 669	180 991	34 842	682 054
Dépréciations	(45 235)	-	-		-	-	-	(45 235)
Comptes ordinaires	108 220	-	-		-	-	-	108 220
Créances brutes	108 370	-	-		-	-	-	108 370
Dépréciations	(150)	-	-		-	-	-	(150)
Éléments intégrés au coût amorti	130 541	-	-		-	-	-	130 541
Total créances nettes	313 982	2 510 122	853 892		1 348 296	4 148 836	49 437	9 224 565
Créances brutes	361 877	2 510 122	853 892		1 348 296	4 148 836	49 437	9 272 460
Dépôts de garantie	(53)	-	-		-	-	-	(53)
Dépréciations	(178 383)	-	-		-	-	-	(178 383)
Éléments intégrés au coût amorti	130 541	-	-		-	-	-	130 541

7.4 Opérations de titrisation

Fonds	Closing, ie première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes		
			au 31.12.2017	au 31.12.2016	à l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master	13.12.2012 (2)	Vente à crédit	1 180 474	736 687	N/A
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	03.05.2013 (2)	Créances Commerciales	863 249	934 831	N/A
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	14.06.2013	Vente à crédit	-	98 319	494 550
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	31.10.2013	Location longue durée (3)	-	341 893	735 000
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	12.12.2014	Vente à crédit	-	402 828	430 000
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	28.07.2016 (2)	Location avec option d'achat (1)	940 829	841 451	N/A
FCT Auto ABS French LT Leases Master	Première cession le 27.07.2017 (2)	Location longue durée (3)	867 959	-	N/A
Total			3 852 511	3 356 009	

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation) constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fond, financé par le placement des tranches "senior" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Note 8 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Ecart de réévaluation des encours		
Vente à crédit	(916)	(2 377)
Location avec option d'achat	(1 207)	(1 786)
Location longue durée	(974)	(1 437)
Créances commerciales	-	-
Total	(3 097)	(5 600)

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Débiteurs divers	131 427	123 520
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	77 699	86 413
Etat et autres organismes sociaux	50 355	38 728
Produits à recevoir	8 435	11 459
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	7 796	10 082
Charges constatées d'avance	3 367	3 204
- dont appels de marge payés sur swaps (1)	727	374
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	725	-
Autres comptes de régularisation	64 766	60 535
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
Total	258 350	237 446

(1) Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. Notes 11.2 & 12.2).

Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	13 124	(3 618)	9 506	12 531	(2 908)	9 623
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 764	(1 502)	4 262	5 658	(1 510)	4 148
- Autres	7 360	(2 116)	5 244	6 873	(1 398)	5 475
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total	13 124	(3 618)	9 506	12 531	(2 908)	9 623

Tableau de variation des valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	Acquisitions	Cessions	31.12.2017
Immobilisations corporelles	12 531	3 997	(3 404)	13 124
- Terrains et constructions	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 658	3 510	(3 404)	5 764
- Autres	6 873	487	-	7 360
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	12 531	3 997	(3 404)	13 124

Tableau de variation des amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles	(2 908)	(2 170)	1 460	-	(3 618)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(1 510)	(1 452)	1 460	-	(1 502)
- Autres	(1 398)	(718)	-	-	(2 116)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	(2 908)	(2 170)	1 460	-	(3 618)

Note 11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

11.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	2 377	6 538
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	1 679
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	(2 338)	(3 665)
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	6	81
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	21
Total	45	2 954

Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 4).

11.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - Passifs

Pour 2017

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(34)	2 411	2 377	-	2 377
- swaps avec appel de marge	(34)	2 411	2 377	-	2 377
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(2 338)	(2 338)
Charge à payer	(34)	40	6	-	6
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	(34)	40	6	-	6
Total au passif	(68)	2 451	2 383	(2 338)	45
Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 9)	-	-	2 340	(2 338)	2
Total à l'actif	-	-	2 340	(2 338)	2

Pour 2016

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(44)	6 582	6 538	-	6 538
- swaps avec appel de marge	(27)	3 692	3 665	-	3 665
- swaps sans appel de marge	(17)	2 890	2 873	-	2 873
Compensation	-	-	-	(3 665)	(3 665)
Charge à payer	108	(27)	81	-	81
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	108	(27)	81	-	81
Total au passif	64	6 555	6 619	(3 665)	2 954
Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 9)	-	-	3 872	(3 665)	207
Total à l'actif	-	-	3 872	(3 665)	207

Note 12 Instruments dérivés de couverture - passifs

12.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Juste valeur négative des swaps de couverture	1 292	4 312
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations	-	-
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	1 292	4 312
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 292	597
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 12.2)	(1 768)	(4 566)
Charges à payer sur swaps de couverture	561	1 086
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	561	62
Total	85	832

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2). L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.

12.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2017

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(3 317)	4 609	1 292	-	1 292
- swaps avec appel de marge	(3 317)	4 609	1 292	-	1 292
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(1 768)	(1 768)
Charge à payer	(220)	781	561	-	561
- swaps avec appel de marge	(220)	781	561	-	561
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	(3 537)	5 390	1 853	(1 768)	85
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 9)	-	-	2 493	(1 768)	725
Total à l'actif	-	-	2 493	(1 768)	725

Pour 2016

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	4 312	4 312	-	4 312
- swaps avec appel de marge	-	4 312	4 312	-	4 312
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(4 566)	(4 566)
Charge à payer	-	1 086	1 086	-	1 086
- swaps avec appel de marge	-	1 086	1 086	-	1 086
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	5 398	5 398	(4 566)	832
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 9)	-	-	4 733	(4 566)	167
Total à l'actif	-	-	4 733	(4 566)	167

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes à vue	69 499	137 340
- Comptes ordinaires créditeurs	3 032	4 457
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	125	426
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	65 000	132 000
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	65 000	132 000
- Autres sommes dues	1 467	883
Dettes rattachées à vue	-	4
Dettes à terme hors groupe	3 735 000	4 500 260
- Bancaires classiques	2 735 000	3 550 260
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 285 000	3 000 260
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 23)	1 000 000	950 000
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(848)	(1 190)
- Frais d'émission à étaler	(848)	(1 190)
Dettes rattachées à terme	580	1 195
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	553	1 160
Total des dettes au coût amorti (1)	3 804 231	4 637 609

(1) L'intégralité de la dette est en euros.

Note 14 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes à vue	1 807 648	1 451 167
- Comptes courants	182 179	209 771
- Entreprises liées avec le groupe PSA	89 002	111 383
- Hors groupe	93 177	98 388
- Comptes d'épargne sur livret	1 573 179	1 212 527
- Autres sommes dues à la clientèle	52 290	28 869
- Entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- Hors groupe	52 290	28 869
Dettes rattachées	10 033	11 803
- dont comptes d'épargne sur livret	10 033	11 803
Dettes à terme	330 866	355 462
- Comptes à terme	308 206	338 382
- Autres dettes à terme	22 660	17 080
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	2 260	17 080
Dettes rattachées	5 827	7 689
- dont comptes à terme	5 673	7 616
Total (1)	2 154 374	1 826 121

(1) L'intégralité de la dette est en euros.

Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf Note 35.1).

Note 15 Dettes représentées par un titre

15.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 554 000	517 000
- EMTN, BMTN et assimilés (1)	1 354 000	300 000
- dont en cours de livraison	-	-
- CD	200 000	217 000
- dont en cours de livraison	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 15.3)	1 782 940	1 450 495
Dettes rattachées	3 169	188
- Titrisation	72	88
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(5 726)	(632)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(5 726)	(632)
Total des dettes au coût amorti (2)	3 334 383	1 967 051

(1) PSA Banque France a effectué deux émissions obligataires (EMTN) de 500 millions d'euros chacune en janvier 2017 puis en septembre 2017.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

15.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
0 à 3 mois	-	15 000	-	82 158	-	-
3 mois à 6 mois	-	55 000	-	626 733	97 000	-
6 mois à 1 an	109 443	430 000	-	106 604	120 000	-
1 an à 5 ans	1 673 497	1 054 000	-	635 000	300 000	-
+ 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	1 782 940	1 554 000	-	1 450 495	517 000	-

15.3 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

(en milliers d'euros)	Fonds	Obligations	Notation (1)	Obligations émises		
				au 31.12.2017	au 31.12.2016	à l'origine
	FCT Auto ABS French Loans Master	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	1 100 600	688 700	N/A
		Classe B	-	133 300	83 400	N/A
	FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	61 448	450 000
		Classe B	A+/A2	-	19 700	19 700
		Classe C	-	-	24 850	24 850
	FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	Classe A	Not Rated	600 000	550 000	N/A
		Classe S	-	N/A	161 800	N/A
		Classe B	-	258 300	261 600	N/A
	FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	Classe A	DBRS/Moody's AAA/Aaa	-	164 667	522 000
		Classe B	A/A2	-	32 379	51 500
		Classe C	-	-	161 500	161 500
	FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	Classe A	Fitch/DBRS AAA/AAA	-	397 300	397 300
		Classe B	A/A(high)	-	22 800	22 800
		Classe C	-	-	9 900	9 900
	FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	Classe A	Not Rated	635 000	635 000	N/A
		Classe B	-	336 000	230 000	N/A
	FCT Auto ABS French LT Leases Master	Classe A	Not Rated	547 940	-	N/A
		Classe B	-	340 920	-	N/A
	Elimination des opérations intragroupe (2)			(2 169 120)	(2 054 549)	
	Total			1 782 940	1 450 495	

(1) Notation obtenue au closing de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres seniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Note 16 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Ecart de réévaluation des emprunts	239	589
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	-	-
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
Créances commerciales	-	-
Total	239	589

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.

Note 17 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes fournisseurs	187 432	196 523
- Entreprises liées	161 374	168 829
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	161 374	168 829
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
- Hors groupe	26 064	27 694
Etat et autres organismes sociaux	35 980	34 193
Charges à payer	138 750	112 110
- Entreprises liées	21 739	15 541
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	19 510	13 957
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 229	1 584
- Hors groupe	117 011	96 569
Autres créditeurs divers	34 202	17 002
- Entreprises liées	12 388	10 522
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	12 388	10 522
- Hors groupe	21 814	6 480
Produits constatés d'avance	12 811	9 610
- dont appels de marge reçus sur swaps (1)	-	370
- Entreprises liées	8 036	8 449
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	7 837	8 449
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	199	-
- Hors groupe	4 775	1 161
Autres comptes de régularisation	46 482	35 713
- Hors groupe	46 482	35 713
Total	455 657	405 151

(1) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. Notes 4.2 & 5.2).

Note 18 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et autres mouvements	31.12.2017
Provisions pour pensions et retraites	10 168	838	-	-	(207)	-	10 799
Provisions pour engagements douteux							
- Corporate réseau	3 411	2 120	(1 093)	-	-	-	4 438
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	232	512	(604)	-	-	-	140
Autres provisions	2 927	10 270	(3 680)	-	-	-	9 517
Total	16 738	13 740	(5 377)	-	(207)	-	24 894

18.1 Engagements de retraites

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires propres au Groupe

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers soit un régime à cotisations définies, soit un régime à prestations définies.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

18.2 Primes liées à l'ancienneté

Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

Note 19 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées	155 000	-
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	77 500	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	77 500	-
Dettes rattachées	116	-
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	58	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	58	-
Total	155 116	-

Note 20 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique en matière de risque de taux d'intérêts est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des swaps de couverture de taux s'élève à un montant de 1 575 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Risque de change :

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats cadre CDEA (Cleared Derivatives Execution Agreement) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 32.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 8)				
- Ventes à crédit	(916)	(2 377)		
- Location avec option d'achat	(1 207)	(1 786)		
- Location longue durée	(974)	(1 437)		
Total valorisation nette	(3 097)	(5 600)	2 503	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
- à l'actif (Note 5)	4	-		
- au passif (Note 12)	(1 292)	(4 312)		
Total valorisation nette	(1 288)	(4 312)	3 024	5 527
Inefficacité en stock	(4 385)	(9 912)		5 527
Ecart de réévaluation des emprunts couverts				
- Valorisation nette	(239)	(589)		
Total valorisation nette	(239)	(589)	350	
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
- à l'actif (Note 5)	241	591		
- au passif (Note 12)	-	-		
Total valorisation nette	241	591	(350)	0
Inefficacité en stock	2	2		0
Ecart de réévaluation des obligations couvertes				
- Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations				
- à l'actif (Note 5)	-	-		
- au passif (Note 12)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0		0

Note 21 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle. La cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mars 2018 prévoit une distribution de dividendes de 92,7 millions d'euros.

Pour 2017

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2017
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	364 814	-	-	-	-	364 814
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	2 383	-	-	-	-	-	2 383
Instruments dérivés de couverture	48	-	-	-	-	-	48
Actifs financiers disponibles à la vente	3	-	-	-	-	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	525 101	-	-	-	-	525 102
Prêts et créances sur la clientèle	392 377	2 626 924	928 646	1 472 553	4 746 735	46 390	10 213 625
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(3 097)	-	-	-	-	-	(3 097)
Autres actifs	286 636	-	-	-	-	-	286 636
Total de l'actif	678 351	3 516 839	928 646	1 472 553	4 746 735	46 390	11 389 514
Passif							
Banques centrales, CCP	-	38	-	-	-	-	38
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	45	-	-	-	-	-	45
Instruments dérivés de couverture	85	-	-	-	-	-	85
Dettes envers les établissements de crédit	1 199	898 032	210 000	379 200	2 315 800	-	3 804 231
Dettes envers la clientèle	15 860	1 881 711	51 713	86 304	118 786	-	2 154 374
Dettes représentées par un titre	(2 557)	15 000	55 000	539 443	2 727 497	-	3 334 383
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	239	-	-	-	-	-	239
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	155 116	155 116
Autres passifs	764 955	-	-	-	-	-	764 955
Capitaux propres	-	-	92 699	-	-	1 083 349	1 176 048
Total du passif	779 826	2 794 781	409 412	1 004 947	5 162 083	1 238 465	11 389 514

Pour 2016

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2016
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	260 506	-	-	-	-	260 506
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	4 251	-	-	-	-	-	4 251
Instruments dérivés de couverture	242	-	-	-	-	-	242
Actifs financiers disponibles à la vente	3	-	-	-	-	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	472 947	-	-	-	-	472 947
Prêts et créances sur la clientèle	313 981	2 510 122	853 892	1 348 296	4 148 837	49 437	9 224 565
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5 600)	-	-	-	-	-	(5 600)
Autres actifs	248 961	-	-	-	-	-	248 961
Total de l'actif	561 838	3 243 575	853 892	1 348 296	4 148 837	49 437	10 205 875
Passif							
Banques centrales, CCP	-	44	-	-	-	-	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 954	-	-	-	-	-	2 954
Instruments dérivés de couverture	832	-	-	-	-	-	832
Dettes envers les établissements de crédit	892	786 597	965 140	1 499 980	1 385 000	-	4 637 609
Dettes envers la clientèle	19 492	1 525 414	36 465	95 100	149 650	-	1 826 121
Dettes représentées par un titre	(444)	82 158	723 733	226 604	935 000	-	1 967 051
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	589	-	-	-	-	-	589
Autres passifs	690 417	-	-	-	-	-	690 417
Capitaux propres	-	-	71 697	-	-	1 008 561	1 080 258
Total du passif	714 732	2 394 213	1 797 035	1 821 684	2 469 650	1 008 561	10 205 875

Covenants

Les contrats signés par le groupe PSA Banque France concernant les dettes, y compris dans certains cas pour les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France.

Par ailleurs, trois clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- un changement d'actionariat impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Note 22 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	364 814	260 506	364 814	260 506	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers (1)	2 383	4 251	2 383	4 251	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	48	242	48	242	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	3	3	3	3	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	525 102	472 947	525 102	472 947	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	10 298 296	9 280 868	10 210 528	9 218 965	87 768	61 903
Passif						
Banques centrales, CCP	38	44	38	44	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	45	2 954	45	2 954	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	85	832	85	832	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	3 807 741	4 638 876	3 804 470	4 638 198	(3 271)	(678)
Dettes représentées par un titre (5)	3 342 550	1 966 866	3 334 383	1 967 051	(8 167)	185
Dettes envers la clientèle (3)	2 154 374	1 826 121	2 154 374	1 826 121	-	-
Dettes subordonnées (5)	159 813	-	155 116	-	(4 697)	-

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France (cf paragraphe "Risque de taux d'intérêt" du rapport de gestion). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit et la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 23 Autres engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	503 899	438 006
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	29 898	18 876
- garanties reçues sur encours clientèle	29 898	18 000
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	876
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	115	115
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	115	115
Garanties données en faveur de la clientèle	6 484	7 532
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	70	3 128
Autres engagements reçus	52 060	
Titres reçus en garantie	-	-
Autres	52 060	-
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable (2)	1 148	116 826
- à la Banque Centrale Européenne	1 148	116 826
- Autres	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant restant mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne, sachant que 1 101 millions d'euros ont été mobilisés permettant d'obtenir 1 001 millions d'euros de financement autorisés après décote. PSA Banque France a utilisé 1 000 millions d'euros de financement (cf. Note 13), il reste donc 1,15 million d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 1,04 million d'euros après décote.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 24 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Ventes à crédit	151 552	163 757
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	2 239	3 487
- dont encours titrisés	76 085	94 588
Location avec option d'achat	179 159	143 396
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	22 224	10 930
- dont encours titrisés	55 845	56 413
Location longue durée	156 804	164 366
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- dont encours titrisés	35 412	37 664
Créances Commerciales	42 753	46 055
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	34 228	34 688
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	13 680	16 199
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	498	344
Rémunérations des apporteurs	(144 604)	(127 421)
- Vente à crédit	(55 427)	(45 717)
- Location avec option d'achat	(53 560)	(33 966)
- Location longue durée	(35 617)	(47 738)
- Autres financements	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(30 102)	(30 115)
Autres coûts d'acquisition	(12 152)	(14 442)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	33	71
Total	387 225	391 981

Note 25 Intérêts des instruments financiers de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(4 316)	(7 443)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(4 056)	(311)
Total	(4 316)	(7 443)

Note 26 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	11 592	12 955
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	3 043	2 787
- Quote part sur opérations faites en commun	-	-
- Frais bancaires	331	190
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	12 639	6 978
- Autres	1 766	2 125
Autres produits	29 371	25 035
- Frais bancaires	(211)	-
- Quote-part sur opérations faites en commun	(5 218)	(4 934)
- Autres	(7 829)	(6 850)
Autres charges	(13 258)	(11 784)
Total	16 113	13 251

Note 27 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(12 088)	(20 099)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(8 231)	(15 650)
Total	(12 088)	(20 099)

Note 28 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges sur dettes représentées par un titre	(3 510)	(244)
Charges sur dettes subordonnées	(116)	-
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(5 617)	(8 507)
- dont titrisation : obligations placées	(5 617)	(8 507)
Total	(9 243)	(8 751)

Note 29 Intérêts sur comptes d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur comptes d'épargne	(22 783)	(26 267)
- sur livret	(16 520)	(19 074)
- compte à terme	(6 263)	(7 193)
Total	(22 783)	(26 267)

Note 30 Marge sur autres prestations de services

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits sur autres prestations de services	99 921	89 842
Charges sur autres prestations de services	(2 969)	(2 758)
Total	96 952	87 084

Note 31 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Frais de personnel	(61 566)	(59 612)
- Rémunérations	(37 983)	(36 968)
- Charges sociales	(17 958)	(17 314)
- Intéressement et participation	(5 625)	(5 330)
Autres charges générales d'exploitation	(83 729)	(92 008)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(37 627)	(40 276)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1 442)	(1 176)
Total	(145 295)	(151 620)

L'effectif moyen des salariés employés par le groupe PSA Banque France pendant l'exercice 2017 est de 851,8. Il se compose de 466,6 techniciens (dont 41,2 alternants) et de 385,2 cadres.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunérations" du rapport de gestion.

Note 32 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

32.1 Evolution de l'encours

	Coût du risque						Total coût du risque au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2017
	Bilan au 31.12.2016	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Retail								
Créances saines sans impayés	5 107 879	868 039	-	-	-	-	-	5 975 918
Créances saines avec impayés	60 929	92	-	-	-	-	-	61 021
Dépôts de garantie	(53)	27	-	-	-	-	-	(26)
Créances douteuses	138 578	28 546	-	-	(40 752)	-	(40 752)	126 372
Encours brut	5 307 333	896 704	-	-	(40 752)	-	(40 752)	6 163 285
Dépréciations créances saines sans impayés	(30 451)	3	(11 793)	10 224	-	-	(1 569)	(32 017)
Dépréciations créances saines avec impayés	(9 465)	1	(3 102)	3 522	-	-	420	(9 044)
Dépréciations créances douteuses	(108 487)	101	(38 024)	52 302	-	-	14 278	(94 108)
Dépréciations	(148 403)	105	(52 919)	66 048	-	-	13 129	(135 169)
Eléments intégrés au coût amorti	96 888	23 877	-	-	-	-	-	120 765
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)	5 255 818	920 686	(52 919)	66 048	(40 752)	-	(27 623)	6 148 881
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	9 399	9 399	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail			(52 919)	66 048	(40 752)	9 399	(18 224)	
Corporate réseaux								
Créances saines sans impayés	2 980 773	119 219	-	-	-	-	-	3 099 992
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	65 706	62 332	-	-	(336)	-	(336)	127 702
Encours brut	3 046 479	181 551	-	-	(336)	-	(336)	3 227 694
Dépréciations créances saines sans impayés	(4 164)	(38)	(1 828)	146	-	-	(1 682)	(5 884)
Dépréciations créances douteuses	(20 847)	172	(14 726)	4 490	-	-	(10 236)	(30 911)
Dépréciations	(25 011)	134	(16 554)	4 636	-	-	(11 918)	(36 795)
Eléments intégrés au coût amorti	(4 969)	4 713	-	-	-	-	-	(256)
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 7.2)	3 016 499	186 398	(16 554)	4 636	(336)	-	(12 254)	3 190 643
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	139	139	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(1 726)	699	-	-	(1 027)	-
Coût du risque Corporate réseaux			(18 280)	5 335	(336)	139	(13 142)	
Corporate et assimilés								
Créances saines sans impayés	913 465	(62 642)	-	-	-	-	-	850 823
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	5 130	1 212	-	-	(469)	-	(469)	5 873
Encours brut	918 595	(61 430)	-	-	(469)	-	(469)	856 696
Dépréciations créances saines sans impayés	(1 544)	38	(406)	580	-	-	174	(1 332)
Dépréciations créances douteuses	(3 425)	(74)	(3 351)	3 150	-	-	(201)	(3 700)
Dépréciations	(4 969)	(36)	(3 757)	3 730	-	-	(27)	(5 032)
Eléments intégrés au coût amorti	38 622	(16 185)	-	-	-	-	-	22 437
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 7.2)	952 248	(77 651)	(3 757)	3 730	(469)	-	(496)	874 101
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			(3 757)	3 730	(469)	-	(496)	
Encours total								
Créances saines sans impayés	9 002 117	924 616	-	-	-	-	-	9 926 733
Créances saines avec impayés	60 929	92	-	-	-	-	-	61 021
Dépôts de garantie	(53)	27	-	-	-	-	-	(26)
Créances douteuses	209 414	92 090	-	-	(41 557)	-	(41 557)	259 947
Encours brut	9 272 407	1 016 825	-	-	(41 557)	-	(41 557)	10 247 675
Dépréciations créances saines avec ou sans impayés	(45 624)	4	(17 129)	14 472	-	-	(2 657)	(48 277)
Dépréciations créances douteuses	(132 759)	199	(56 101)	59 942	-	-	3 841	(128 719)
Dépréciations	(178 383)	203	(73 230)	74 414	-	-	1 184	(176 996)
Eléments intégrés au coût amorti	130 541	12 405	-	-	-	-	-	142 946
Encours net	9 224 565	1 029 433	(73 230)	74 414	(41 557)	-	(40 373)	10 213 625
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	9 538	9 538	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(1 726)	699	-	-	(1 027)	-
Total Coût du risque			(74 956)	75 113	(41 557)	9 538	(31 862)	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

32.2 Evolution du coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines avec ou sans impayés (1)					
Dotations pour dépréciations	(14 895)	(1 828)	(406)	(17 129)	(11 809)
Reprises de dépréciations	13 746	146	580	14 472	10 245
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(38 024)	(14 726)	(3 351)	(56 101)	(35 812)
Reprises de dépréciations	52 302	4 490	3 150	59 942	82 910
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	(1 726)	-	(1 726)	(318)
Reprises de dépréciations	-	699	-	699	354
Pertes sur créances irrécupérables	(40 752)	(336)	(469)	(41 557)	(83 555)
Récupérations sur créances amorties	9 399	139	-	9 538	17 529
Coût du risque	(18 224)	(13 142)	(496)	(31 862)	(20 456)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) Pour le Corporate, il s'agit de créances saines, soumises à une dépréciation statistique.

32.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées.

En ce qui concerne le Corporate, compte tenu de la dépréciation statistique mise en place sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 32.2), il n'y a pas d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

Note 33 Autres éléments hors exploitation

En 2017, il s'agit principalement des frais liés au plan de regroupement des agences pour 9 millions d'euros.

Note 34 Impôt sur les bénéfices

34.1 Evolution des postes de bilan

(en milliers d'euros)	Bilan au 31.12.2016	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Autres	31.12.2017
Impôts courants						
Actif	933					18 545
Passif	(17 221)					(4 231)
Total	(16 288)	(64 669)	-	95 271	-	14 314
Impôts différés						
Actif	959					235
Passif	(251 307)					(280 173)
Total	(250 348)	(29 519)	-	-	(71)	(279 938)

34.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 du rapport annuel 2017 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La loi de finance pour 2018 (publiée au Journal Officiel le 28 décembre 2017) a validé la contribution exceptionnelle de 15% du montant de l'impôt sur les sociétés, à laquelle le groupe PSA Banque France est soumis, au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2017 et le 30 décembre 2018, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 5%, soit un taux de 39,43% pour les comptes au 31 décembre 2017.

A fin décembre 2017, les impôts différés sont évalués au taux de 34,43%. Les stocks d'impôts différés se retournant à partir du 1er janvier 2019 sont évalués suivant les baisses de taux prévues par la loi de finance 2018.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Impôts courants		
Impôt sur les bénéfices	(64 669)	(100 063)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	(29 519)	4 573
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Total	(94 188)	(95 490)

34.3 Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôt	261 534	244 200
Différences permanentes	6 064	(2 164)
Total imposable	267 598	242 036
Charge d'impôt théorique	(105 514)	(83 340)
Taux théorique	39,43%	34,43%
Evaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	7 030	-
Dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1er janvier 2019	1 945	-
Contributions sur revenus distribués (1)	4 899	(4 503)
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12)	(1 063)	(8 218)
Autres	460	571
Impôt sur les bénéfices	(94 188)	(95 490)
Taux effectif d'impôt groupe	35,2%	39,5%

(1) Le conseil constitutionnel a censuré la taxe de 3% sur les revenus distribués. Cette décision ouvre droit à restitution du montant de 4 503k€ en principal payé par PSA Banque France en 2016 majoré d'intérêts moratoires estimés à 396k€ au 31 décembre 2017.

34.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

35.1 Eléments de Bilan
Pour 2017

(en milliers d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2017
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	3 190 643	6 148 881	874 101	-		10 213 625
Caisse, banques centrales, CCP	106 239	204 740	53 835	-		364 814
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	-	-	2 383	-		2 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 626	143 926	358 550	-		525 102
Autres postes de l'Actif				283 590		283 590
Total de l'actif						11 389 514
Passif						
Dettes de refinancement (1)	2 307 335	6 063 946	869 377	-		9 240 658
Dettes envers la clientèle (1)	13 160	32 892	6 278	-		52 330
Autres postes du Passif				920 478		920 478
Capitaux propres				1 176 048		1 176 048
Total du passif						11 389 514

Pour 2016

(en milliers d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2016
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	3 016 499	5 255 818	952 248	-		9 224 565
Caisse, banques centrales, CCP	78 552	136 865	45 088	-		260 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers	292	508	92	-		892
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 707	117 969	287 271	-		472 947
Autres postes de l'Actif				246 966		246 966
Total de l'actif						10 205 875
Passif						
Dettes de refinancement (1)	2 660 681	4 862 437	878 754	-		8 401 872
Dettes envers la clientèle (1)	4 717	17 853	6 341	(2)		28 909
Autres postes du Passif				694 836		694 836
Capitaux propres				1 080 258		1 080 258
Total du passif						10 205 875

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

35.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2017
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (2)	Services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	57 629	307 749	46 951	(3 637)	(4 316)		404 376
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	60			60
Coût net de refinancement (2)	(8 385)	(45 414)	(7 160)	6 924	4 316		(49 719)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				-			-
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				(301)			(301)
Marge sur autres prestations de services						96 957	96 957
Produit net bancaire	49 244	262 335	39 791	3 046	-	96 957	451 373
Coût du Risque	(13 142)	(18 224)	(496)				(31 862)
Résultat après coût du risque	36 102	244 111	39 295	3 046	-	96 957	419 511
Charges générales d'exploitation et assimilées				(147 541)			(147 541)
Résultat d'exploitation	36 102	244 111	39 295	(144 495)	-	96 957	271 970

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2016
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (2)	Services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	66 505	306 548	38 640	(11 921)	(7 443)		392 329
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	12			12
Coût net de refinancement (2)	(15 319)	(52 806)	(10 339)	11 108	7 443		(59 913)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				-			-
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				(74)			(74)
Marge sur autres prestations de services						87 084	87 084
Produit net bancaire	51 186	253 742	28 301	(875)	-	87 084	419 438
Coût du Risque	(2 149)	(17 178)	(1 129)				(20 456)
Résultat après coût du risque	49 037	236 564	27 172	(875)	-	87 084	398 982
Charges générales d'exploitation et assimilées				(154 572)			(154 572)
Résultat d'exploitation	49 037	236 564	27 172	(155 447)	-	87 084	244 410

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (-5,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) (cf Note 20). Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

(2) Le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture des encours à taux fixe est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. En revanche, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

Note 36 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice 2017	Ernst & Young		Mazars		Pricewaterhouse Coopers audit	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montants hors taxe, en milliers d'euros</i>						
Certification des comptes	-	-	431	93%	529	95%
- Emetteur	-	-	151		221	
- Filiales consolidées	-	-	280		308	
Services autres que la certification des comptes	-	-	30	7%	25	5%
- Emetteur (1)	-	-	30		25	
- Filiales consolidées	-	-	-		-	
Total	-	-	461		554	

Au titre de l'exercice 2016	Ernst & Young		Mazars		Pricewaterhouse Coopers audit	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montants hors taxe, en milliers d'euros</i>						
Certification des comptes	75	83%	284	95%	410	100%
- Emetteur	75		63		-	
- Filiales consolidées	-		221		410	
Services autres que la certification des comptes	15	17%	16	5%	-	-
- Emetteur (1)	15		16		-	
- Filiales consolidées	-		-		-	
Total	90		300		410	

(1) En 2016 et en 2017, ces coûts correspondent aux lettres de confort établies par les commissaires aux comptes du Groupe PSA Banque France dans le cadre de son programme obligataire.

Note 37 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2017 et jusqu'au 20 février 2018, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSA Banque France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Gestion des accès aux systèmes d'information**

Se référer au paragraphe 1.7.1.1 du rapport de gestion

Risque identifié :

De par la nature des activités du groupe PSA Banque France, celui-ci traite quotidiennement un volume très important de transactions. Ces dernières sont initiées, autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes concourant à l'élaboration des états financiers est un élément structurant dans le cadre de l'audit des comptes.

En 2016, nous avons identifié des faiblesses sur les accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'aux applications sous-tendant l'établissement des états financiers. Cette situation entraînait un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux programmes et aux données financières et comptables traitées ne soient pas appropriées.

Suite à ce constat, la Direction a élaboré un plan d'actions qui avait pour objectif de remédier à ces faiblesses et plus globalement d'améliorer l'environnement de contrôle autour des systèmes d'information. Au cours de l'exercice, la direction a mis en œuvre la quasi-totalité des actions prévues à l'exception du suivi des activités des comptes utilisateurs qui bénéficient de droits d'accès étendus.

Compte tenu du risque d'anomalies significatives associé à ces faiblesses, nous avons considéré que la gestion des accès aux systèmes d'information constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des nouveaux contrôles mis en place par le Groupe, en particulier sur les applications jugées clés pour notre audit, et notamment ceux lui permettant de :

- Vérifier que seul un nombre limité de comptes utilisateurs avec des droits étendus existent dans les systèmes d'information ;
- Vérifier que les accès aux systèmes d'information en particulier ceux des comptes utilisateurs à droits étendus, sont tracés ;
- Vérifier que les créations et suppressions d'accès sont appropriées ;
- Vérifier que les comptes utilisateurs à droits étendus ont fait l'objet d'une revue périodique des droits d'accès ;
- Vérifier qu'il existe une correcte séparation des tâches entre les utilisateurs métier et les personnes en charge des systèmes d'information.

Les exceptions identifiées lors de nos tests nous ont conduit à réaliser des travaux complémentaires pour identifier des facteurs atténuants et tester des contrôles compensatoires afin d'obtenir l'assurance nécessaire pour nos travaux.

- **Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective**

Se référer à la note 7 des comptes consolidés

Risque identifié :

Le portefeuille de prêts et créances à la clientèle de PSA Banque France s'élève à 10 214 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces prêts et créances sont évalués au coût amorti diminué de dépréciations (177 millions d'euros) destinées à couvrir les risques de défaillance de l'emprunteur. En fonction du niveau de risque lié à l'encours, les provisions sont déterminées sur base individuelle ou collective.

La méthode de calcul de ces dernières dépendra de la typologie de clientèle sous-jacente aux prêts et créances comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7). Ainsi, les provisions liées à des créances sur la clientèle dite « finale » seront principalement calculées de manière statistique (que ce soit pour les provisions individuelle ou collective) en tenant compte de classes homogènes de risque et sur base de modèles utilisant divers paramètres bâlois (probabilité de défaut, la perte encourus en cas de défaut ainsi que les hypothèses de récupération).

Pour la clientèle dite « corporate réseau », les provisions individuelles sont calculées selon la méthode « à dire d'expert » en fonction du risque propre à chaque contrepartie. La provision collective s'appuie, quant à elle, également sur des paramètres bâlois tels que ceux cités ci-avant.

Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, en particulier sur la détermination des hypothèses de recouvrement des créances.

Notre réponse :

Nous avons analysé et testé le dispositif de contrôle interne de la Banque, visant à classifier les différentes créances en fonction de leur niveau de risque afin de déterminer le niveau de provisionnement, dans un premier temps collectif puis individuel. Nos tests de contrôle ont également porté sur l'analyse d'une sélection de dossiers afin de vérifier la procédure de réévaluation annuelle du risque a bien été appliquée au moins une fois par an, tel que prévu dans les procédures internes, et que la notation allouée aux dossiers est appropriée sur base des informations fournies.

Concernant les provisions collectives et plus généralement les provisions calculées sur base statistique, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour réaliser une revue critique des évolutions méthodologiques impactant le modèle interne.

Pour les provisions individuelles dites à dire d'expert, nos travaux ont consisté, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, en des analyses contradictoires des montants de provisions.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA Banque France par l'assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la treizième année, soit la 1^{ère} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 13 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

3

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017

3.1	Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2017	114
3.2	Bilan et hors-bilan	115
3.3	Compte de résultat	116
3.4	Notes aux états financiers	117
3.5	Filiales et participations	129
3.6	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	130
3.7	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	131
3.8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132

3.1 Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2017

3.1.1 Commentaires sur les comptes de la société PSA Banque France

3.1.1.1 Compte de résultat

Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB de PSA BANQUE FRANCE régresse de 294 465 milliers d'euros fin 2016 à 191 656 milliers d'euros fin 2017 principalement sous l'effet d'une diminution des dividendes reçus de CREDIPAR qui étaient de 287 856 milliers d'euros en 2016 et de 185 007 milliers d'euros en 2017.

Pour le reste, les charges d'intérêts sur opérations avec établissements de crédit augmentent de 1 444 milliers d'euros lié aux coûts des nouveaux refinancements (EMTN et emprunts subordonnés). Les produits sur opérations avec la clientèle reculent de 581 milliers d'euros essentiellement lié à la baisse des intérêts sur crédits de trésorerie. Les charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle baissent de 3 845 milliers d'euros sous l'effet de la baisse des taux servis à la clientèle des dépôts Distingo. Les produits d'intérêts avec les établissements de crédit progressent de 1 663 milliers d'euros avec la poursuite de prêts vers CREDIPAR.

Coût du risque

Le coût du risque est en augmentation à -4 576 milliers d'euros en 2016 contre 227 milliers d'euros en 2016 du fait essentiellement de l'entrée en défaut d'un concessionnaire au second trimestre 2017.

3.1.1.2 Bilan

Le total du bilan comptable au 31.12.2017 ressort à 5 517 millions d'euros contre 4 134 millions d'euros en 2016. Cette forte progression s'explique essentiellement par les prêts à terme envers

Charges d'exploitation

Les frais généraux diminuent de 958 milliers d'euros pour atteindre 5 530 milliers d'euros en 2017.

Résultat social avant impôt et rentabilité

Le résultat social avant impôt s'élève à 181 550 milliers d'euros en 2017 contre 288 204 milliers d'euros en 2016. Cette évolution défavorable de 106 654 milliers d'euros est essentiellement due à la régression du PNB consécutive aux versements des dividendes.

Résultat net

Le bénéfice net s'est élevé à 184 441 milliers d'euros en 2017 contre 282 204 milliers d'euros en 2016. A noter que le conseil constitutionnel a censuré la taxe de 3% sur les revenus distribués. Cette décision ouvre droit à restitution d'un montant de 4 503 milliers d'euros en principal payé par PSA Banque France en 2016 majoré d'intérêts moratoires estimés à 396 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

CREDIPAR (4 009 millions d'euros fin 2017 et 2 597 milliers d'euros fin 2016) provenant des différents financements obtenus par PSA Banque France.

3.1.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code du

Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au titre des cinq derniers exercices.

3.1.3 Perspectives

Pour l'année 2018, PSA BANQUE FRANCE, dans le périmètre de son activité directe, s'est fixée les objectifs majeurs suivants :

- Poursuivre la stratégie déployée en 2017 :
 - Maintenir la vigilance sur les réseaux PEUGEOT et CITROËN tant au niveau de la surveillance des résultats, qu'au niveau du comportement des banques concurrentes.
 - Pérenniser la vigilance en matière de gestion du risque de crédit.

- Et amplifier ses résultats :
 - En maîtrisant les charges d'exploitation.
 - En consolidant la baisse des coûts de refinancements attendue avec la poursuite du partenariat avec l'actionnaire SANTANDER CONSUMER BANQUE et la mise en place d'opérations de marché.
 - En accompagnant le Groupe PSA sur l'activité B2B.

3.2 Bilan et hors-bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF		
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	4 132 029	2 632 732
- Créances sur les établissements de crédit	4 132 029	2 632 732
Opérations avec la clientèle (note 4)	491 751	502 995
- Autres concours à la clientèle	372 902	395 997
- Comptes ordinaires débiteurs	118 849	106 998
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	856 853	856 229
Autres actifs (note 6)	30 361	140 968
Comptes de régularisation (note 7)	5 968	1 274
Total de l'actif	5 516 962	4 134 198

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
PASSIF		
Opérations interbancaires et assimilées (note 8)	477 562	732 228
- Dettes envers les établissements de crédit	477 562	732 228
Opérations avec la clientèle (note 9)	2 111 475	1 804 854
Dettes représentées par un titre (note 10)	1 557 098	517 104
Autres passifs (note 11)	19 729	996
Comptes de régularisation (note 12)	10 494	6 091
Provisions (note 13)	48	226
Dettes Subordonnées (note 14)	155 116	-
Capitaux propres (note 15)	1 185 442	1 072 699
- Primes d'émissions	593 347	593 347
- Capital souscrit	144 843	144 843
- Réserves	18 869	5 427
- Report à nouveau	243 942	46 878
- Résultat de l'exercice	184 441	282 204
Total du passif	5 516 962	4 134 198

Hors-bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	76 418	80 358
- Engagements en faveur de la clientèle	76 418	80 358
Engagements de garantie	1 503	4 782
- Garanties d'ordre de la clientèle (1)	860	4 139
- Garanties d'ordre d'établissement de crédit (2)	643	643
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
- Garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie	158 225	114 839
- Garanties reçues d'établissements de crédit (3)	29 898	18 138
- Autres garanties reçues de la clientèle	128 327	96 701

(1) Reprise des garanties d'ordre de la clientèle par Banque PSA Finance depuis 2015 concernant les nouveaux contrats.

(2) Il s'agit des cautions contre-garantie données à CREDIPAR pour 413 milliers d'euros, CLV pour 115 milliers d'euros et Banque PSA finance pour 115 milliers d'euros.

(3) Il s'agit de garanties reçues de Santander non utilisées pour 29 898 milliers d'euros à fin décembre 2017 sur un total de garanties accordées de 40 millions d'euros.

3.3 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	36 960	35 878
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 16)	29 708	28 045
- Sur opérations avec la clientèle (note 17)	7 252	7 833
Intérêts et charges assimilées	(31 495)	(30 630)
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 16)	(5 051)	(3 607)
- Sur opérations avec la clientèle (note 17)	(22 934)	(26 779)
- Sur obligations et autres titres à revenus fixe (note 18)	(3 510)	(244)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 19)	-	(35)
Revenus des titres à revenu variable (note 20)	185 007	287 856
Commissions (Produits) (note 21)	3 429	3 341
Commissions (Charges) (note 21)	(1 231)	(1 379)
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	23	24
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	(1 038)	(589)
Produit net bancaire	191 656	294 465
Charges générales d'exploitation (note 23)	(5 530)	(6 488)
Résultat brut d'exploitation	186 126	287 977
Coût du risque (note 24)	(4 576)	227
Résultat d'exploitation	181 550	288 204
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant impôt	181 550	288 204
Impôt sur les bénéfices (note 25)	2 891	(6 000)
Résultat de l'exercice	184 441	282 204
<i>Résultat par action (en euros)</i>	20,37	31,17

3.4 Notes aux états financiers

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice	118
Note 2	Principes Comptables	119
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	121
Note 4	Opérations avec la clientèle	121
Note 5	Participations et autres titres détenus à long terme	122
Note 6	Autres actifs	122
Note 7	Comptes de régularisations - Actif	123
Note 8	Dettes envers les établissements de crédit	123
Note 9	Opérations avec la clientèle	124
Note 10	Dettes représentées par un titre	124
Note 11	Autres passifs	124
Note 12	Comptes de régularisations - Passif	125
Note 13	Provisions pour risques et charges	125
Note 14	Dettes Subordonnées	125
Note 15	Variation des capitaux propres	125
Note 16	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	126
Note 17	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	126
Note 18	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	127
Note 19	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	127
Note 20	Revenus des titres à revenu variable	127
Note 21	Commissions	127
Note 22	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	128
Note 23	Autres produits et charges d'exploitation	128
Note 24	Coût du risque	128
Note 25	Impôts sur les bénéfices	128

A. Partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

2017 a été la troisième année du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités de PSA Banque France grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

B. Stratégie de refinancement

PSA Banque France bénéficiait en 2015 du financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance suite à l'entrée au capital de SCF en février 2015, de l'activité d'épargne grand public auprès de la clientèle française ainsi que des lignes bancaires bilatérales.

La diversification de la politique de refinancement s'est poursuivie en 2017 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux, notamment avec la réalisation en janvier puis en septembre 2017 des deux premières émissions obligataires sous-programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune, après la mise en place en 2016 de programmes d'émission de titres de créance négociables (à court et moyen terme) et d'obligations moyen terme (EMTN).

Note 2 Principes comptables

Les états financiers de la société PSA Banque France sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt ; 89-01 sur les opérations en devises ; 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation ; 90-01 sur les titres ; 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ; et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; etc.).

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes PSA et SANTANDER, auxquels PSA Banque France appartient.

A. Immobilisations

Au 31 décembre 2017, PSA Banque France ne détient aucune immobilisation corporelle ni incorporelle.

B. Titres

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-7 Livre II – Titre3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de

participation. Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésoreries futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2017, PSA Banque France détient 100% des titres de la société CREDIPAR S.A., détenant elle-même 100% des titres de la société CLV. Cet ensemble de sociétés constitue un périmètre de consolidation de l'activité de financement des marques Peugeot, Citroën et DS en France détenu conjointement par SANTANDER et Banque PSA Finance.

C. Créances sur la clientèle

La valeur brute des différents financements consentis à la clientèle comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle. Les crédits accordés sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ou présentant des risques avérés de non recouvrement (« grading D » dans la notation interne) sont classés en créances douteuses.

Conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables ou qui présentent des échéances impayées de plus de 451 jours sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, la échéance du terme est rapidement prononcée et la comptabilisation des produits financiers correspondants est alors suspendue.

Dans les deux cas ci-dessus (douteux et douteux compromis), des dépréciations sont calculées de façon individuelle, en tenant compte des éventuelles garanties présentes au dossier.

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- Abandon de créance
L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en Pertes ; le montant abandonné ne figure plus à l'actif.
- Report d'échéance à titre gratuit
Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en

France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report.

- Baisse du taux d'intérêt
Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit.
- Allongement de la durée du crédit
Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le Taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses Créances restructurées, la société a choisi le retour en En²cours sains, dans une sous-catégorie spécifique (Encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- retour immédiat en Encours douteux dès le 1er impayé
- communication en Annexe du traitement appliqué aux Créances restructurées (principes et méthodes, montant)
- maintien d'une dépréciation supérieure ou égale à la décote éventuelle.

L'inscription en Encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc.)

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (loss event), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par l'article 6 du Règlement CRC 2002-03 actualisé.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le 1er impayé. Après 149 jours d'impayé (retail) ou 451 jours d'impayés (corporate), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

Au 31 décembre 2017, la société PSA Banque France n'enregistre aucune créance restructurée dans ses comptes.

D. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Nature des opérations

Les produits et charges liés aux opérations d'échange de taux d'intérêt sont comptabilisés conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, selon que les contrats ont pour objet :

- de maintenir des positions isolées,
- de couvrir le risque de taux affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes,
- de couvrir et de gérer le risque global de taux,
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors-bilan. Les dérivés de taux sont

enregistrés conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par PSA Banque France sont qualifiées de macro couverture : les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Lorsque des options de swap sont achetées, la prime payée est étalée sur la durée du swap à compter de sa mise en place. En cas d'absence d'exercice de l'option, la prime est intégralement positionnée en charge. Il n'est pas pratiqué de ventes d'options.

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de PSA Banque France qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps – appels de marges

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

E. OPERATIONS EN DEVICES

Au 31 décembre 2017, PSA Banque France n'enregistre aucune opération en devise.

F. COMMISSIONS

Les commissions facturées par PSA Banque France concernent principalement les achats de créances. Elles sont reconnues en résultat par étalement sur la durée des contrats de prêts concernés.

G. IMPOT SUR LES BENEFICES

En 2016, a été créé le groupe d'intégration fiscale PSA Banque France regroupant sa filiale à 100 %, CREDIPAR, ainsi que CLV, filiale à 100% de CREDIPAR.

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des créances à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	116 942	33 618
- dont entreprises liées (1)	1 114	1 629
Compte et prêts au jour le jour	881	-
- dont entreprises liées (2)	881	-
Prêts à terme	4 009 000	2 597 000
- dont entreprises liées (1)	4 009 000	2 597 000
Créances rattachées	5 206	2 114
- dont entreprises liées (1)	5 206	2 114
Total	4 132 029	2 632 732

- dont entreprises liées (1) :

CREDIPAR : prêts et créances rattachées 4 014 206 milliers d'euros et 1 114 milliers d'euros concernant le compte courant de CREDIPAR.

- dont entreprises liées (2) :

SANTANDER : ce montant de 881 milliers d'euros correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Echéancier des prêts à terme au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme	365 000	1 265 000	2 224 000	155 000	4 009 000

Note 4 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres concours à la clientèle		
- Crédits de trésorerie	289 671	313 809
- dont dépréciation sur encours sains	(552)	(440)
- Crédits à l'équipement	10 626	13 796
- dont dépréciation sur encours sains	(20)	(19)
- Crédits immobiliers	59 353	61 014
- Dont dépréciation sur encours sains	(113)	(86)
- Autres crédits à la clientèle	188	2 623
- dont dépréciation sur encours sains	(0)	(4)
	359 838	391 241
- Valeurs non imputées	928	1 913
	360 766	393 153
Comptes ordinaires débiteurs	118 849	106 998
- dont entreprises liées	-	-
Créances rattachées		
- Crédits de trésorerie	175	204
- Crédits à l'équipement	20	29
- Crédits à l'habitat	185	201
- Autres crédits à la clientèle	1	1
	381	435
Créances douteuses compromises nettes		
- Montant brut	29 366	15 403
- Dépréciations (1)	(17 611)	(12 995)
	11 755	2 408
Total	491 751	502 995

(1) Les variations du coût du risque sont présentées note 24.

Echéancier des créances à la clientèle hors créances rattachées au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
- Autres concours à la clientèle (hors valeurs non imputées et provisions sur encours sains)	148 056	54 100	124 360	34 007	360 523
Total	148 056	54 100	124 360	34 007	360 523

Note 5 Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres de participations BPI France	3	3
Parts dans des établissements de crédits	855 425	855 425
- Titres de participations CREDIPAR (1)	855 425	855 425
Certificats d'Associations du Fonds de Garantie des Dépôts (2)	1 424	800
Total	856 853	856 229

(1) Voir note filiales et participations.

(2) Cette augmentation est due aux nouveaux appels de garantie d'espèces intervenus en décembre 2017. Certificat d'association pour un montant de 222 milliers d'euros et un certificat d'associé pour un montant de 402 milliers d'euros.

Note 6 Autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Etat et organismes sociaux (1)	23 299	2 446
IS à recevoir des filiales (2)	4 158	-
- dont entreprises liées (2)	4 158	-
Dépôts de garantie (3)	2 071	1 613
Autres actifs (4)	683	123
Appel de marge (5)	151	-
- dont entreprises liées	151	-
Dividende à recevoir de CREDIPAR (6)	-	136 786
Total	30 361	140 968

(1) Ce poste comprend principalement : l'excédent des acomptes d'impôt sur les sociétés (9.496 K€), l'acompte 2017 d'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers versés pour compte de la clientèle dans le cadre de l'activité DISTINGO (6.700 K€), et le montant du dégrèvement attendu de contribution sur les revenus distribués visée à l'art. 235 ter ZCA du CGI et relative aux exercices 2016 et 2017 majorée des intérêts moratoires estimés au 31/12/2017 suite à la déclaration d'inconstitutionnalité de cette contribution (7.049 K€).

(2) Ce poste correspond aux paiements d'impôt sur les sociétés à recevoir des filiales membres du groupe fiscal intégré autour de PSA Banque France.

(3) Cette augmentation est due aux nouveaux appels de garantie cautions, espèces et titres, intervenus en décembre 2017.

(4) Il s'agit des comptes espèces titres ainsi que d'acomptes sur factures fournisseurs pour 676 milliers d'euros.

(5) Il s'agit de la marge initiale : dépôt de garantie portant sur les swaps mis en compensation centralisée.

(6) le règlement des dividendes 2016 de 136,8 millions d'euros en 2017 versés par CREDIPAR à PSA Banque France solde le comptes des dividendes à recevoir.

Note 7 Comptes de régularisations - Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Primes d'émissions des titres à revenu fixe (1)	3 230	-
Autres charges à répartir sur dettes à termes	1 585	-
Charges à répartir	1 145	1 269
Produits à recevoir	2	3
Autres comptes de régularisation	6	1
Total	5 968	1 274

(1) Il s'agit des primes d'émission sur EMTN et BMTN ainsi que des charges d'émission liées à ces opérations.

Note 8 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	512	838
- dont entreprises liées (1)	510	793
Comptes et emprunts à terme	477 000	731 260
- dont entreprises liées (1)	27 000	181 260
Dettes rattachées	50	130
Sur jour le jour et comptes ordinaires	-	2
- dont entreprises liées (1)	-	-
Sur emprunts à terme	50	128
- dont entreprises liées (1)	23	93
Total	477 562	732 228
- dont entreprises liées (1) :		
SANTANDER Consumer Finance SA :	27 023	
CLV - Credipar - Banque PSA Finance	510	

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes et emprunts à terme					
- Entreprises liées (1)			27 000	-	27 000
- Autres établissements de Crédit (2)	100 000	100 000	250 000	-	450 000

(1) Une partie du refinancement de PSA Banque France est assurée par SANTANDER CONSUMER FINANCE SA. Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts auprès de SANTANDER CONSUMER FINANCE SA s'élève à 27 millions d'euros.

(2) PSA Banque France a également signé des lignes de crédit bilatérales avec d'autres organismes bancaires pour un total de 450 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 9 Opérations avec la clientèle

Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes à vue	1 774 783	1 441 704
Comptes ordinaires créditeurs concessionnaires	179 350	206 901
- dont entreprises liées	-	-
Comptes d'épargne aux particuliers (1)	1 583 213	1 231 404
- dont dettes rattachées sur livret	10 033	18 877
Autres sommes dues (2)	12 220	3 398
Dettes à terme	336 692	363 150
Comptes d'épargne aux particuliers (3)	308 205	338 382
Comptes créditeurs à terme concessionnaires	22 620	17 040
Dépôt de garantie	40	40
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	5 828	7 689
Total	2 111 475	1 804 854

(1) Comptes de dépôts à vue de particuliers versés à PSA Banque France dans le cadre de l'activité DISTINGO.

(2) Il s'agit principalement de sommes déposées sur des comptes bloqués (5 248 milliers d'euros) et de fonds sous séquestre concernant la cession de fonds de commerce (6 643 milliers d'euros).

(3) Comptes de dépôts à terme de particuliers versés à PSA Banque France dans le cadre de l'activité DISTINGO.

Echéancier des comptes à terme au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes d'épargne aux particuliers à terme					
- Hors Groupe	60 472	131 347	116 386	-	308 205
Comptes créditeurs à terme (PSA Banque France Evolution)					
- Hors Groupe	13 550	6 670	2 400	-	22 620

Note 10 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 554 000	517 000
Emission de NEU MTN / EMTN (1)	1 354 000	300 000
Emission de NEU CP (2)	200 000	217 000
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	3 098	104
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	3 098	104
Total	1 557 098	517 104

(1) Suite à la mise en place en 2016 de programmes d'émission de NEU MTN (anciennement BMTN) et d'obligations (EMTN), au 31 décembre 2017, le montant de titres émis atteint 1 354 millions d'euros.

(2) Suite à la mise en place en 2016 d'un programme d'émission de NEU CP (anciennement certificats de dépôt), au 31 décembre 2017, le montant de titres NEU CP émis atteint 200 millions d'euros.

Echéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Titres de créances négociables					
- Hors Groupe	15 000	485 000	1 054 000	-	1 554 000

Note 11 Autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Etat et organismes sociaux (1)	19 724	996
Autres passifs (2)	5	-
Dettes fournisseurs	-	-
Total	19 729	996

(1) Ce poste comprend le montant des prélèvements fiscaux et sociaux relatifs à l'activité Distingo devant faire l'objet d'un reversement au profit du Trésor Public (6.216 K€) ; la variation du solde de ce poste par rapport à celui observé au 31/12/2016 s'explique par un changement d'écritures comptables conduisant à constater la dette vis-à-vis du Trésor Public au 31/12/N plutôt qu'au 01/01/N+1. Ce poste comprend également les montants d'impôt sur les sociétés dus aux filiales membres du groupe fiscal intégré autour de PSA Banque France en application des règles de l'intégration.

(2) Il s'agit des comptes espèces titres.

Note 12 Comptes de régularisations - Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres produits constatés d'avance (1)	6 268	2 022
Autres charges à payer (2)	3 331	1 837
- dont entreprises liées	2 189	1 414
Comptes de régularisation divers	873	2 194
Charges à payer sur instrument financiers (3)	22	37
- dont entreprises liées SANTANDER	22	6
Total	10 494	6 091

(1) Il s'agit de l'ensemble des frais sur les différents types de refinancements levés par PSA Banque France et qui font donc l'objet d'un transfert à CREDIPAR.

(2) Il s'agit notamment de charges de prestations de services fournies par les actionnaires et par CREDIPAR.

(3) Les charges à payer sur instruments financiers à terme concernent uniquement les intérêts sur swaps de macro couverture. Le montant net de réescompte mensuel de chaque swap est comptabilisé (produit à recevoir net pour les swaps gagnants, charge à payer nette pour les swaps perdants).

Note 13 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31.12.2017
Provisions pour risques d'exécution des engagements financement réseau	226	428	-	(606)	48
Total	226	428	-	(606)	48

Note 14 Dettes Subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres emprunts subordonnés à termes (1)	155 000	-
- dont entreprises liées SANTANDER	77 500	-
- dont entreprises liées Banque PSA Finance	77 500	-
Dettes rattachées	116	-
- dont entreprises liées SANTANDER	58	-
- dont entreprises liées Banque PSA Finance	58	-
Total	155 116	-

(1) Les emprunts subordonnés ont été mis en place le 15 décembre 2017. Deux emprunts subordonnés ont été réalisés, un auprès de Santander Consumer Finance pour 77,5 millions d'euros et l'autre auprès de PSA Finance Nederland, filiale à 100% de Banque PSA Finance, pour un montant équivalent de 77,5 millions d'euros.

Note 15 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31.12.2016	Affectation du résultat 2016	Variation du capital	Résultat de l'exercice 2017	Solde au 31.12.2017
Capital (1)	144 843	-	-	-	144 843
Primes d'émission et primes d'apport	593 347	-	-	-	593 347
Réserve légale	1 042	13 442	-	-	14 484
Autres réserves	4 385	-	-	-	4 385
Report à nouveau	46 878	197 064	-	-	243 942
Résultat de l'exercice (2)	282 204	(282 204)	-	184 441	184 441
Total	1 072 699	(71 698)	-	184 441	1 185 442

(1) Au 31 décembre 2017, le capital se décompose en 9 052 658 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

PSA Banque France est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance et par intégration globale dans les comptes de SANTANDER. PSA Banque France est détenue à 50% par Banque PSA Finance et 50% par Santander Consumer Banque.

(2) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 428.383.083,51 €, constitué du bénéfice de l'exercice 2017 pour 184.440.595,33 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau antérieur" s'élevant à la somme de 243.942.488,18 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- au « report à nouveau »	335.683.865,59 €
- aux actions	92.699.217,92 €

Un dividende de 10,24 € par action sera mis en paiement en deux fois suivant la tenue de l'Assemblée Générale. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 7,92 € a été versé au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 16,58 € a été versé au titre de l'exercice 2015 et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2014.

Note 16 Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	1
- dont entreprises liées (BPF)	-	-
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	8	-
- dont entreprises liées (CREDIPAR)	8	-
Intérêts sur comptes et prêts à termes	27 840	27 744
- dont entreprises liées (CREDIPAR)	27 840	27 744
Impact net de la micro couverture des emprunts	463	293
Produits sur engagements de garantie	2	2
Produits divers d'intérêts	198	5
Produits sur frais d'émissions	1 195	-
- dont entreprises liées (CREDIPAR)	1 195	-
Total	29 708	28 045
Charges		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(29)	(35)
- dont entreprises liées (BPF)	-	-
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	(3 377)	(3 558)
- dont entreprises liées (BPF)	-	-
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(584)	(1 168)
Intérêts sur emprunts subordonnés	(116)	-
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(58)	-
Charges diverses d'intérêts	(1 014)	(8)
- dont entreprises liées (BPF)	(198)	-
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(2)	-
Charges sur engagements de garantie reçus	(28)	(5)
Charges sur frais d'émissions	(487)	-
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(92)	-
Total	(5 051)	(3 607)

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits		
Intérêts sur autres concours à la clientèle		
- Créances commerciales	-	-
- Crédits de trésorerie	4 007	4 523
- Crédits à l'équipement	381	545
- Crédits à l'habitat	1 998	2 079
- Autres crédits à la clientèle	24	(26)
Comptes ordinaires débiteurs	808	641
	7 219	7 762
Produits sur engagements de garantie	33	71
	33	71
Total	7 252	7 833
Charges		
Intérêts sur comptes ordinaires à la clientèle	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers (1)	(16 335)	(19 074)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme	(6 437)	(7 484)
- dont entreprises liées	-	-
- dont hors groupe	(6 437)	(7 484)
Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macro couverture) (2)	(163)	(222)
- dont entreprises liées (BPF)	-	-
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(187)	(35)
Total	(22 934)	(26 779)

(1) Ce poste comptabilise les intérêts sur les comptes d'épargne sur livret Distingo

(2) La macro couverture correspond à la mise à taux révisable des crédits à la clientèle (dont les produits à taux fixe sont détaillés ci-dessus), les refinancements de ces crédits (dont les charges sont détaillées dans la note 16 et 18) étant eux-mêmes partiellement à taux révisable.

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges		
Charges sur titres de créances négociables (1)	(3 510)	(244)
Total	(3 510)	(244)

(1) En 2017, il s'agit des charges liées aux émissions NEU CP, NEU MTN et EMTN.

Note 19 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges		
Amortissement linéaire surcote sur OAT & BT - HQLA (1)	-	(35)
Total	-	(35)

(1) En 2016, il s'agissait de la surcote payée sur Bon du Trésor à taux Fixe, faisant partie de la réserve de liquidité de PSA Banque France (HQLA).

Note 20 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes reçus de sociétés françaises (1)	185 007	287 856
Autre produits assimilés	-	-
Total	185 007	287 856

(1) Dividendes reçus de CREDIPAR suite à l'assemblée générale du 15 mars 2017 pour un montant de 185 007 milliers d'euros .

Note 21 Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produits		
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	-	134
Sur opérations avec la clientèle (1)	3 044	2 788
Sur opérations sur titres	-	-
Sur opérations de change	-	-
Sur titres gérés ou en dépôts	-	-
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	0	-
Sur commissions sur opérations sur titres	54	19
Sur moyens de paiement	310	383
Sur autres produits sur prestations de services financiers	20	17
Total	3 429	3 341
Charges		
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	(186)	(134)
Sur moyens de paiement	(135)	(133)
Sur autres prestations de services financiers	(856)	(1 091)
- dont entreprises liées (SANTANDER)	(720)	(1 059)
Sur commissions sur opérations sur titres	(55)	(21)
Total	(1 231)	(1 379)

(1) Il s'agit principalement 2 409 milliers d'euros concernant les commissions perçues sur les mouvements des comptes courants en 2017 contre 2 230 milliers d'euros en 2016.

Note 22 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres produits d'exploitation bancaire	23	24
Autres Produits	23	24
Autres charges d'exploitation bancaire (1)	(1 038)	(589)
Autres	(1 038)	(589)
Total	(1 014)	(565)

(1) Cette augmentation est due aux nouveaux appels de garantie cautions, espèces et titres, intervenus en 2017 (FGDR).

Note 23 Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres Charges de structure	(5 530)	(6 488)
Impôts et taxes	(581)	(649)
Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe	(1 801)	(1 909)
Autres services extérieurs	(3 148)	(3 930)
Transports et déplacements	-	-
Autres Produits d'exploitation	-	-
Transfert de charges	-	-
Total	(5 530)	(6 488)

Note 24 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances réseau		
Dotations pour dépréciations des créances douteuses avérées	-	-
Dotations pour dépréciations des créances douteuses compromises	(5 822)	(559)
Reprises sur dépréciations des créances douteuses avérées	-	-
Reprises sur dépréciations des créances douteuses compromises	1 206	1 298
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	(204)
Récupérations sur créances amorties	75	-
Dépréciations sur encours sains	(213)	(86)
Reprises sur encours sains	0	4
Dotations aux provisions pour risques et charges	(428)	(226)
Reprises aux provisions pour risques et charges	606	-
Total	(4 576)	227

Note 25 Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Impôts sur les bénéfices		
- Impôt courant de l'exercice	(880)	(1 497)
- Impôt contribution 3% sur dividendes versés (1)	4 898	(4 503)
- Surtaxe d'impôt sur les sociétés au taux de 15% (2)	(1 127)	-
Total	2 891	(6 000)

(1) Le conseil constitutionnel a censuré la taxe de 3% sur les revenus distribués. Cette décision ouvre droit à restitution du montant de 4 503k€ en principal payé par PSA Banque France en 2016 majoré d'intérêts moratoires estimés à 396k€ au 31 décembre 2017.

(2) Surtaxe à laquelle le groupe intégré PSA Banque France est assujéti conformément aux dispositions de la loi de finances rectificative pour 2017.

3.5 Filiales et participations

(en euros)

Nature	31.12.2017		31.12.2016	
	Nombre de titres	Valeur nette	Nombre de titres	Valeur nette
Autres Titres de participation				
BPI France Garantie	247	3 278	247	3 278
Total		3 278		3 278

Nature	31.12.2017		31.12.2016	
	Nombre de titres	Valeur nette	Nombre de titres	Valeur nette
Parts dans des établissements de crédit				
Apport des titres CREDIPAR	6 706 251	662 641 581	6 706 251	662 641 581
Apport des titres SOFIRA absorbée par CREDIPAR le 1 ^{er} mai 2015	7 867 090	192 783 605	7 867 090	192 783 605
Total		855 425 186		855 425 186

3.6 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	144 843	144 843	144 843	9 600	9 600
Nombre d'actions émises	9 052 658	9 052 658	9 052 658	600 000	600 000
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 684	3 438	7 019	17 754	19 298
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	186 126	287 977	6 621	(455)	10 037
Impôt sur les bénéfices	2 891	(6 000)	(861)	-	(2 749)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	184 441	282 204	1 634	(2 318)	5 428
Dividendes	92 699	71 697	150 093	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	20,88	31,65	0,64	(0,76)	12,15
Résultat après impôts, amortissements et provisions	20,37	31,17	0,18	(3,86)	9,05
Dividende net attribué à chaque action:					
- dividende distribué	10,24	7,92	16,58	-	-
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Capitaux propres (note 15)	1 185 442	1 072 699	940 587	61 794	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

La société PSA Banque France n'emploie pas de personnel direct. Les charges afférentes au personnel externe mis à sa disposition lui sont facturées.

3.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 13 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

3.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSA BANQUE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Gestion des accès aux systèmes d'information**

Se référer au paragraphe 1.7.1.1 du rapport de gestion

Risque identifié :

De par la nature des activités du groupe PSA Banque France, celui-ci traite quotidiennement un volume très important de transactions. Ces dernières sont initiées, autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes concourant à l'élaboration des états financiers est un élément structurant dans le cadre de l'audit des comptes.

En 2016, nous avons identifié des faiblesses sur les accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'aux applications sous-tendant l'établissement des états financiers. Cette situation entraînait un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux programmes et aux données financières et comptables traitées ne soient pas appropriées.

Suite à ce constat, la Direction a élaboré un plan d'actions qui avait pour objectif de remédier à ces faiblesses et plus globalement d'améliorer l'environnement de contrôle autour des systèmes d'information. Au cours de l'exercice, la direction a mis en œuvre la quasi-totalité des actions prévues à l'exception du suivi des activités des comptes utilisateurs qui bénéficient de droits d'accès étendus.

Compte tenu du risque d'anomalies significatives associé à ces faiblesses, nous avons considéré que la gestion des accès aux systèmes d'information constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des nouveaux contrôles mis en place par le Groupe, en particulier sur les applications jugées clés pour notre audit, et notamment ceux lui permettant de :

- Vérifier que seul un nombre limité de comptes utilisateurs avec des droits étendus existent dans les systèmes d'information ;
- Vérifier que les accès aux systèmes d'information en particulier ceux des comptes utilisateurs à droits étendus, sont tracés ;
- Vérifier que les créations et suppressions d'accès sont appropriées ;
- vérifier que les comptes utilisateurs à droits étendus ont fait l'objet d'une revue périodique des droits d'accès ;
- vérifier qu'il existe une correcte séparation des tâches entre les utilisateurs métier et les personnes en charge des systèmes d'information.

Les exceptions identifiées lors de nos tests nous ont conduit à réaliser des travaux complémentaires pour identifier des facteurs atténuants et tester des contrôles compensatoires afin d'obtenir l'assurance nécessaire pour nos travaux.

- **Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective**

Se référer à la note 4 des comptes annuels

Risque identifié :

Le portefeuille de prêts et créances à la clientèle de PSA Banque France s'élève à 492 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces prêts et créances sont évalués au coût amorti diminué de dépréciations (18 millions d'euros) destinées à couvrir les risques de défaillance de l'emprunteur. En fonction du niveau de risque lié à l'encours, les provisions sont déterminées sur base individuelle ou collective.

La méthode de calcul de ces dernières dépendra de la typologie de clientèle sous-jacente aux prêts et créances comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 4). Ainsi, les provisions liées à des créances sur la clientèle dite « finale » seront principalement calculées de manière statistique (que ce soit pour les provisions individuelles ou collectives) en tenant compte de classes homogènes de risque et sur base de modèles utilisant divers paramètres bâlois (probabilité de défaut, la perte encourus en cas de défaut ainsi que les hypothèses de récupération).

Pour la clientèle dite « corporate réseau », les provisions individuelles sont calculées selon la méthode « à dire d'expert » en fonction du risque propre à chaque contrepartie. La provision collective s'appuie, quant à elle, également sur des paramètres bâlois tels que ceux cités ci-avant.

Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, en particulier sur la détermination des hypothèses de recouvrement des créances.

Notre réponse :

Nous avons analysé et testé le dispositif de contrôle interne de la Banque, visant à classer les différentes créances en fonction de leur niveau de risque afin de déterminer le niveau de provisionnement, dans un premier temps collectif puis individuel. Nos tests de contrôle ont également porté sur l'analyse d'une sélection de dossiers afin de vérifier que la procédure de réévaluation annuelle du risque a bien été appliquée au moins une fois par an, tel que prévu dans les procédures internes, et que la notation allouée aux dossiers est appropriée sur base des informations fournies. Concernant les provisions collectives et plus généralement les provisions calculées sur base statistique, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour réaliser une revue critique des évolutions méthodologiques impactant le modèle interne.

Pour les provisions individuelles dites à dire d'expert, nos travaux ont consisté, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, en des analyses contradictoires des montants de provisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37- 4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce ne sont que partiellement mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport de toutes les informations requises ainsi que de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA Banque France par l'assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la treizième année, soit la 1^{ère} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à

poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 13 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2017

Responsable du rapport annuel

Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Gennevilliers, le 12 mars 2018



Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France



PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 9, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. Nanterre 652 034 638 Siret 652 034 638 00039
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749

www.psa-banque-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55